Rapport annuel sur le traitement & la valorisation des déchets

2016

VALCOR

LA CORNOUAILLE VALORISE SES DÉCHETS

Sommaire

1. LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE 7

2. LES COMPETENCES 7

3. ORGANISATION DE VALCOR 8

3.1. L'organisation administrative 8

3.2. Les élus du syndicat 9

3.3. L'emploi 9

4. LES INDICATEURS TECHNIQUES 9

4.1. Équipements exploités par VALCOR et prestataires de services 9

4.2. Le traitement des déchets en 2016 10

4.2.1. Activité « incinération » : tonnages à traiter 10

4.2.2. Evolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés à traiter 13

4.2.3. Les centres de transfert 14

5. L'ACTIVITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS 14

5.1. La valorisation énergétique des déchets. 14

5.1.1. La production d'énergie 14

5.2. Les sous-produits de l'incinération 16

5.2.1. La production de métaux en 2016 16

5.2.2. Production et valorisation et/ou élimination des mâchefers. 16

6. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UIOM DE CONCARNEAU ET DES CENTRES DE TRANSFERT DE CONFORT-MEILARS ET DE QUIMPERLE 18

6.1. Suivi environnemental de l'UIOM 18

6.2. Autosurveillance du centre de transfert de Confort-Meilars 19

6.3. Autosurveillance du centre de transfert de Quimperlé 20

7. ACTIVITE « DECHETERIES » : DONNEES TECHNIQUES 20

7.1. Fonctionnement des déchèteries 20

7.1.1. Fréquentation des déchèteries 20

7.1.2. Fréquentation des professionnels sur les déchèteries 21

7.1.3. Tarification et volumes des dépôts des professionnels en déchèteries....22
7.1.4. L'optimisation des transports 23
7.1.5. Evolution du tonnage total des déchets collectés en déchèterie. 24

7.2. Flux et lieux de traitement des déchets en 2016 25

7.3. Bilan de la valorisation des déchets collectes en déchèteries.... 30

7.4. Le cas particulier des végétaux.... 31

7.5. Evolution du tonnage des déchets collectés en déchèteries 32

7.6. Tonnage des déchets collectés sur les déchèteries de CDZ, CCHPB et CCCS 32

8. BILAN GLOBAL DES TONNAGES ET DE LA VALORISATION DES DECHETS TRAITES PAR VALCOR EN 2016 33

8.1. Quantité de déchets traites par habitant DGF 33

8.2. Bilan du traitement et de la valorisation des déchets 33

9. LES INDICATEURS FINANCIERS 35

9.1. Généralités.... 35

9.2. Endettement de VALCOR au 31 décembre 2016.... 35
9.2.1. Budget incinération 35
9.2.2. Budget déchèteries 37
9.2.3. L'endettement par habitant....38

9.3. Contributions des collectivités adhérentes en 2016 39
9.3.1. Contributions pour l'activité « incinération » 39
9.3.2. Contributions pour l'activité « déchèteries....39
9.3.3. Evolution des contributions pour le traitement des ordures ménagères et les « déchèteries »39

9.4. Autres recettes 40
9.4.1. Vente d'énergie (€ HT) 40
9.4.2. Vente des métaux extraits des mâchefers 40
9.4.3. Prestations d'incinération de déchets pour compte de tiers....41
9.4.4. Autres recettes provenant de l'activité « déchèteries » 41

10. PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 42

10.1. Bilan financier de l'activité incinération 42
10.1.1. Contributions financières des collectivités adhérentes 42
10.1.2. Résultats du compte administratif 2016 « incinération »....42

10.2. Bilan financier de l'activité déchèteries 43
10.2.1. Le budget annexe « activité déchèteries »....43
10.2.2. Contributions financières des collectivités adhérentes 43

10.2.3. Résultats du compte administratif 2016 « Déchèteries » 44

11. MODALITES DE REALISATION DU SERVICE..... 45

11.1. Entreprises intervenant pour l'activité « incinération » 45

11.2. Entreprises intervenant pour l'activité « déchèteries » 46

AUTRES PRESTATIONS REALISEES « A LA CARTE » 47

11.3. Gestion des contrats ECOEMBALLAGES et ECOFOLIO 47

11.4. Transport et traitement des incinérables des déchèteries de la CCDZ, CCHPB et CCCS 47

12. ADHESION A LA SCIC BOIS ENERGIE 48

13. MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'HYGIENE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT 48

13.1. Dans le cadre de l'activité « incinération » 48

13.2. Dans le cadre de l'activité « déchèteries » 48

14. AUTRES TRAVAUX REALISES EN 2016 48

14.1. Travaux réalisés à l'usine d'incinération 48

14.2. Travaux réalisés dans les centres de transfert 48

14.3. Travaux réalisés dans les déchèteries 49

15. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016..... 49

16. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 50

INTRODUCTION

En application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de la commune ou de l'établissement public.
Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.
Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe du décret.
Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, au siège des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale Membres.
En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1er mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.
Tel est l'objet du présent rapport annuel.

Présentation du syndicat

1. Le périmètre géographique

Le périmètre géographique de VALCOR est présenté ci-après (en vert). Il se caractérise par la discontinuité, l'étendue de son territoire et l'importance de son linéaire côtier qui lui confère des spécificités liées au tourisme.

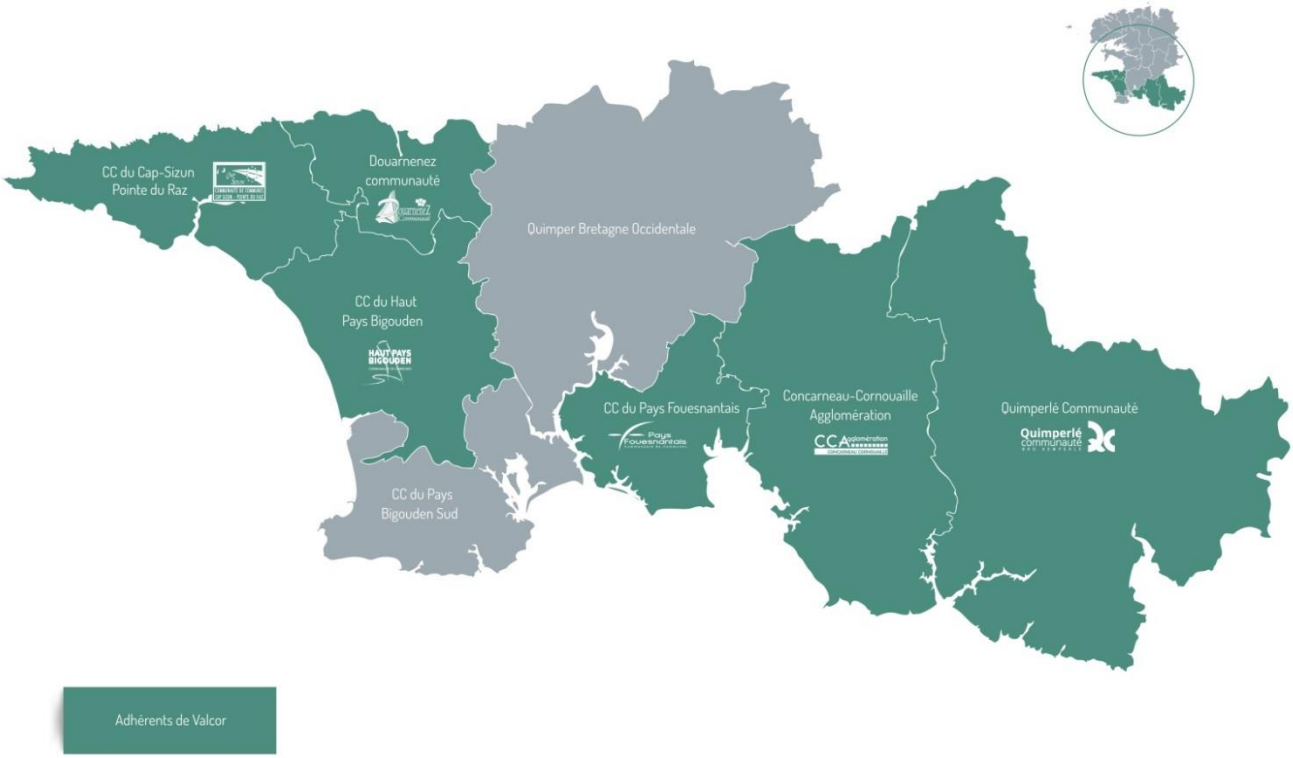

2. Les compétences

Objet du Syndicat

Le Syndicat est un syndicat mixte fermé relevant de l'article L.5711 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Syndicat est un syndicat d'études, de réalisation et de gestion.

Il est compétent pour le traitement et le transport des déchets ménagers et assimilés, sous réserve des dispositions particulières suivantes :

- Pour la Communauté de Communes du PAYS FOUESNANTAIS, le Syndicat assure le traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés, et des études, à l'exclusion de toute autre compétence.
- Pour les Communautés de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN, du CAP SIZUN, et de DOUARNENEZ Communauté, le Syndicat assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, à l'exception de l'exploitation des déchèteries.
- Pour CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION et la Communauté de communes du PAYS DE QUIMPERLE, le Syndicat assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, y compris l'exploitation des déchèteries et des plates-formes de compostage.

A cet effet, il réalise ou fait réaliser, exploite ou fait exploiter, notamment les ouvrages suivants dont il assure la gestion, la mise aux normes et, le cas échéant, la réhabilitation et/ou la fermeture :

- Une usine d'incinération et son dispositif de valorisation énergétique,

- Trois centres de transfert des ordures ménagères,
- Des plates-formes de traitement et de conditionnement de déchets et ouvrages de compostage,
- Sept déchèteries,
- Deux centres d'enfouissement de déchets ultimes (fermés et réhabilités en 1999 et 2001).

Le Syndicat a compétence pour réaliser les études nécessitées par les objets ci-dessus.

Compétences déléguées à VALCOR	Collectivités adhérentes pour la compétence exercée	Population desservie 2016
Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés	Communauté de communes du Cap Sizun – pointe du raz, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Concarneau Cornouaille Agglomération, Douarnenez communauté, Quimperlé Communauté,	190 075 habitants INSEE 212 743 habitants DGF
Exploitation de déchèteries et plates-formes de broyage / compostage	Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté	107 854 habitants INSEE 117 565 habitants DGF

3. Organisation de VALCOR

3.1. L'organisation administrative

VALCOR étant un syndicat mixte à la carte, il s'organise autour de deux pôles :

- L'activité « INCINERATION »
- L'activité « DECHETERIES ».

L'administration du Syndicat s'articule autour d'un budget général « INCINERATION » et d'un budget annexe équilibré « DECHETERIES ».

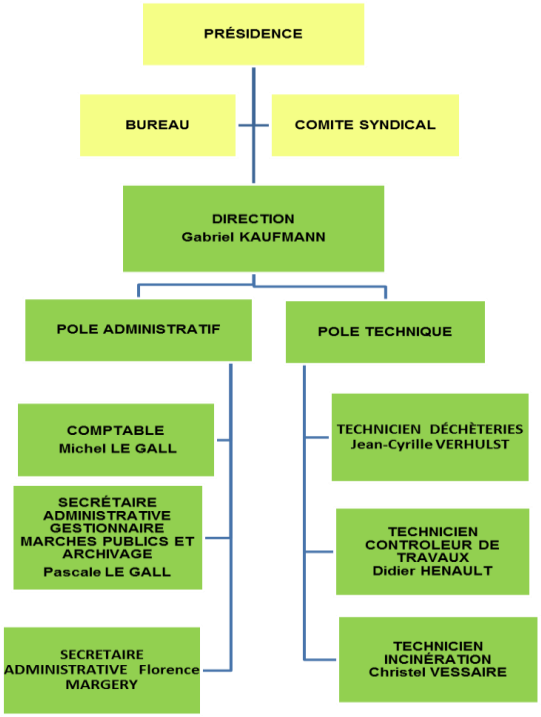

3.2. Les élus du syndicat

- Un Comité Syndical réunissant 32 Élus (+ autant de suppléants) des EPCI adhérents.
- Un Président : Monsieur Jacques FRANÇOIS.
- Trois Vice-présidents :
  - ❖ - M. Xavier JODOCIUS chargé des finances et du personnel,
  - ❖ - M. Paul GUEGUEN chargé des centres de transfert,
  - ❖ - M. Roger COLAS chargé des déchèteries.

3.3. L'emploi

Le Syndicat emploie sept agents territoriaux et une cinquantaine d'emplois indirects salariés des entreprises prestataires de service.
Le Syndicat est attentif à la parité homme-femme parmi ses salariés et il a recours chaque fois que cela est possible à des prestations effectuées par du personnel handicapé ou en insertion.

4. Les indicateurs techniques

4.1. Équipements exploités par VALCOR et prestataires de services

Le Syndicat exploite les équipements suivants :

Lieux	Equipements	Capacité	Régime	CSS
Fouesnant	Centre de transfert d'ordures ménagères	10 000 t / an	autorisation	non
Confort-Meilars	Centre de transfert d'ordures ménagères	20 379 t / an	autorisation	oui
	Plate-forme de stockage d'ordures ménagères	5 306 t / an		
Concarneau	Usine d'incinération	58 000 t / an à 63 400 t / an	autorisation	oui
	Plate-forme de maturation des mâchefers	12 000 t /an		
	Déchèterie		enregistrement	non
Quimperlé	Centre de transfert d'ordures ménagères	17 000 t / an	arrêté préfectoral	non
	Déchèterie		autorisation	non
	Plate-forme de broyage-compostage de déchets verts	3 600 t / an	autorisation	non
Trégunc	Déchèterie		autorisation	non
	Plate-forme de broyage-compostage de déchets verts	5 100 t / an		non
	Une décharge réhabilitée		arrêté préfectoral	non
Scaër	Déchèterie		enregistrement	non
	Une décharge réhabilitée		arrêté préfectoral	non
Elliant	Déchèterie		déclaration	non
Locunolé	Déchèterie		enregistrement	non
Moëlan Sur mer	Déchèterie		déclaration	non

4.2. Le traitement des déchets en 2016

4.2.1. Activité « incinération » : tonnages à traiter

4.2.1.1. Tonnages des EPCI adhérents en 2016

	Tonnages EPCI adhérents (en tonne)			
2016	OM	Refus de tri	Incinérables	Total
CCA	13 493	467	1 371	15 331
QC	12 294	779	1 686	14 759
CCPF	6 190	407	887	7 484
CCDZ	5 148	146	495	5 789
CCCS	4 199	160	572	4 931
CCHPB	4 241	50	451	4 742
TOTAL	**45 565**	**2 009**	**5 462**	**53 036**

4.2.1.2. Evolution des tonnages

Après une légère augmentation en 2014, le gisement de déchets produits par les collectivités adhérentes est en baisse constante.

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
CCA	15 861	15 413	15 789	15 431	15 331	-0,64%
QC	14 747	14 354	14 742	14 729	14 759	-1,03%
CCPF	8 185	7 533	7 661	7 541	7 484	-0,75%
CCDZ	5 886	5 700	5 740	5 690	5 789	1,74%
CCCS	5 000	4 846	5 064	4 953	4 931	-0,45%
CCHPB	4 728	4 787	4 854	4 872	4 742	-3,41%
TOTAL	**54 407**	**52 633**	**53 850**	**53 216**	**53 036**	**-0,75%**

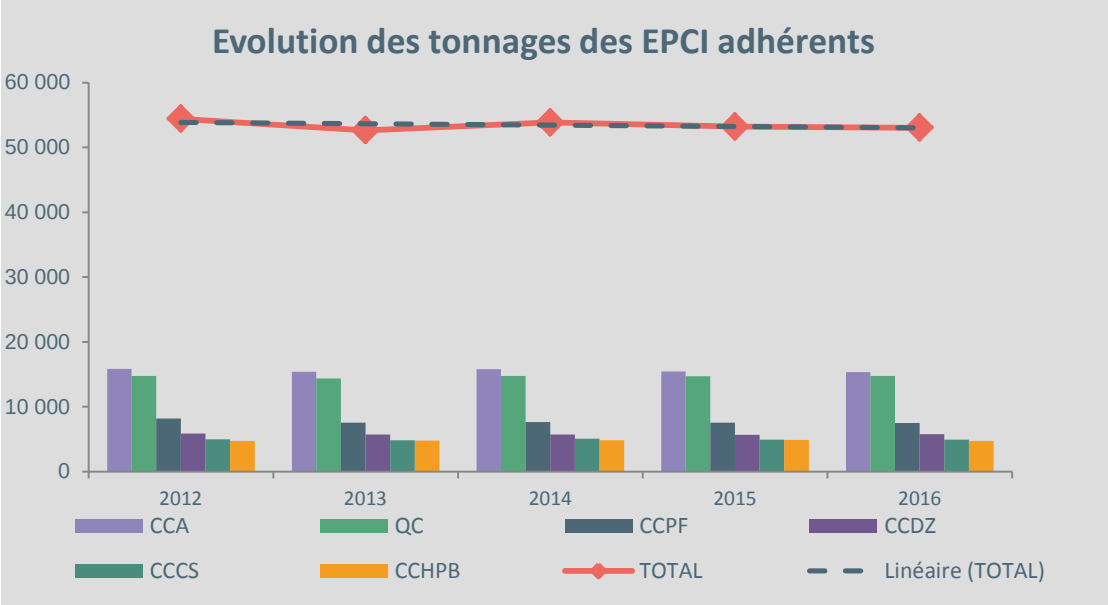

Cette diminution du tonnage d'ordures ménagères résulte des politiques mises en œuvre par les collectivités adhérentes pour réduire la production de déchets à la source avec notamment les campagnes d'informations, les actions en faveur du compostage domestique et les campagnes de sensibilisation.

La mise en place de la redevance incitative par la communauté de communes du Pays Fouesnantais à partir de 2012 a eu un effet significatif sur la diminution de ses apports de déchets.

On observe en 2016 une diminution du tonnage d'ordures ménagères de près de 397 t par rapport à 2015, soit une baisse de 0.75% malgré une augmentation de 31.75 des refus de tri (mise en place de l'extension des consignes).

4.2.1.3. Tonnages traités en 2016

En 2016, VALCOR a pris en charge le traitement de 55 217 t de déchets dans le cadre de l'activité «INCINERATION» et 4820 tonnes d'encombrants provenant des déchèteries des CCOV.

Le tableau ci-après précise pour chaque catégorie de déchets la filière de traitement. Les informations sur les tonnages donnés ci-après sont issues des bons de pesées de transport au départ des centres de transfert et des pesées effectuées à l'UIOM ou sur les sites de traitement.

Mois	OM (tonnes)					Refus de tri VALCOR (tonnes)	Incinérables (tonnes)		DIB (tonnes)	Tonnage CCPBS (tonnes)			Encombrants (tonnes)
										Refus de tri	Refus de compostage		
	VALCOR*	SIDEPAQ	SMITRED	TMB SUEZ	CET 2 SECHE/SUEZ	VALCOR	VALCOR	CET GUELTAS	(tonnes)	CONCARNEAU		Tonnage enrubanné à Confort-Meilars*	CET 2
Janvier	3 663	0	0	0	0	150	375	10	249	24	186	0	217
Février	3 433	0	0	0	0	129	413	0	348	0	186	0	416
Mars	3 588	0	0	0	0	86	425	0	530	15	170	0	414
Avril	2 662	307	187	209	0	30	204	212	153	0	91	55	472
Mai	3 760	163	0	0	0	139	370	110	130	11	279	0	406
Juin	4 006	0	0	0	0	166	355	93	230	19	166	0	407
Juillet	3 913	0	0	0	403	216	137	217	103	10	100	76	424
Août	4 498	0	458	0	401	195	284	189	80	2	231	20	428
Septembre	3 715	0	0	0	0	198	390	93	58	15	131	70	419
Octobre	2 100	0	0	0	731	262	266	172	26	38	309	0	483
Novembre	4 002	0	0	0	0	224	491	0	191	22	171	0	364
Décembre	3 677	0	0	0	0	213	393	0	361	0	341	0	368
TOTAL	**43 017**	**470**	**645**	**209**	**1 536**	**2 009**	**4 103**	**1 094**	**2 459**	**155**	**2 359**	**222**	**4 820**
TOTAL	**45 877**					**2 009**	**5 197**		**2 459**	**155**	**2 359**	**222**	**4 820**
Valorisation énergétique	**44 132**					**6 112**			**4 973**				
Valorisation matière				**209**									
non valorisé					**1 536**			**1 094**					**4 820**

Traitement des déchets en 2016

Valorisation énergétique	**55 217 t**	**87,82%**
Valorisation matière	**209 t**	**0,33%**
Non valorisé	**7 450 t**	**11,85%**
Total	**62 876 t**	**100,00%**

Traitement par site :

UIOM VALCOR	54 102 t	86,05%
UIOM SIDEPAQ	470 t	0,75%
UIOM SMITRED	645 t	1,03%
TMB SUEZ	209 t	0,33%
CET 2 SECHE/SUEZ	7 450 t	11,85%
TOTAL	62 876 t	100,00%

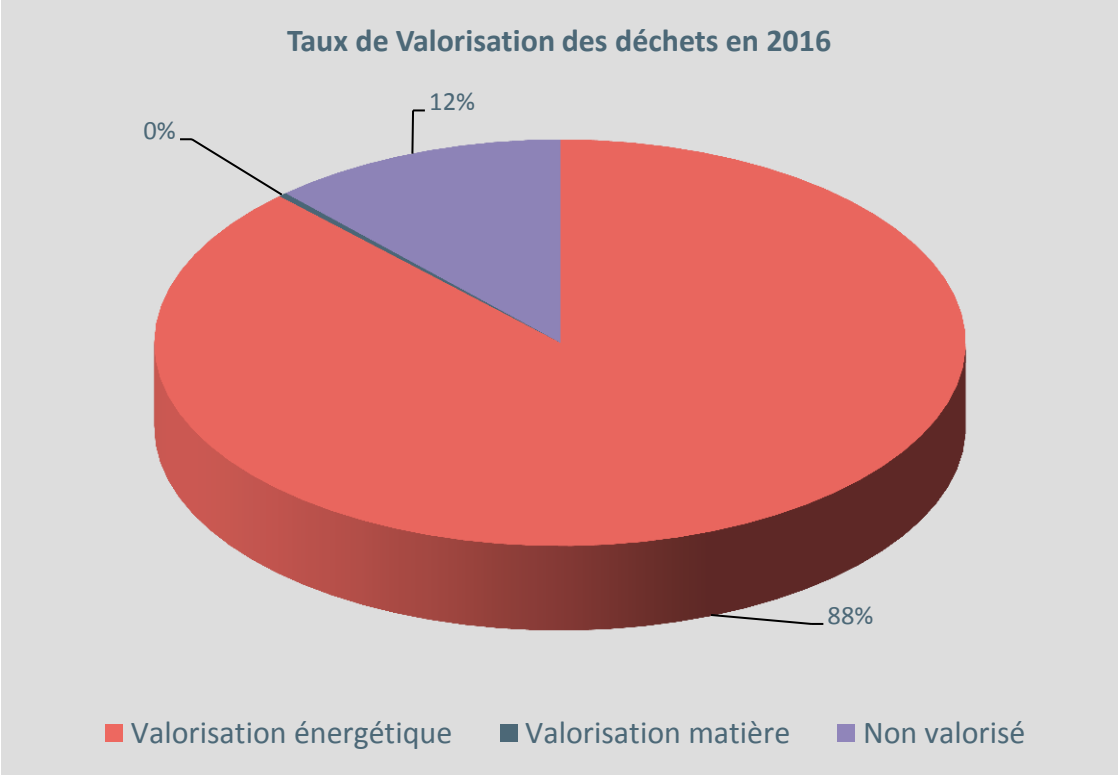

L'usine d'incinération réceptionne et traite les ordures ménagères 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle dispose de deux lignes de fours dont la capacité de traitement en 2016 a été de 3.49 t/h par ligne en moyenne.

En cas d'arrêt technique ou en période estivale lorsque la fosse ne peut absorber les déchets collectés, ceux-ci sont détournés à partir des centres de transfert, vers l'UIOM de BRIEC (29) et de PLUZUNET (56) ainsi que vers le tri-mécano-biologique de GUELTAS (56) et en dernier recours vers les centres d'enfouissement de CHANGÉ (53) et SAINT-FRAIMBAULT (61) (en fonction des sujétions techniques et des capacités de traitement des sites).

En 2016, 96.94 % des déchets pris en charge par VALCOR ont fait l'objet d'une valorisation énergétique ou organique. Seuls 2.70 % des déchets n'ont pas été valorisés (ceux des incinérables de déchèteries et OM) et ont été éliminés en CET 2.

4.2.2. Evolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés à traiter

En 2016, la quantité de déchets produite par les ménages (ordures ménagères + refus de tri des collectes sélectives) représente 230.40 Kg par habitant DGF.

	2012	2013	2014	2015	2016
OM	48 515 t	46 811 t	47 660 t	46 696 t	45 493 t
Refus de tri	1 615 t	1 327 t	1 607 t	1 525 t	2 009 t
Tonnage total	50 130 t	48 138 t	49 267 t	48 221 t	47 502 t
Habitants DGF	210 871	211 038	211 341	211 609	212 743
Kg OM + Refus de tri / Habitant DGF	**238 Kg / hab. DGF**	**228 Kg / hab. DGF**	**233 Kg / hab. DGF**	**228 Kg / hab. DGF**	**223 Kg / hab. DGF**

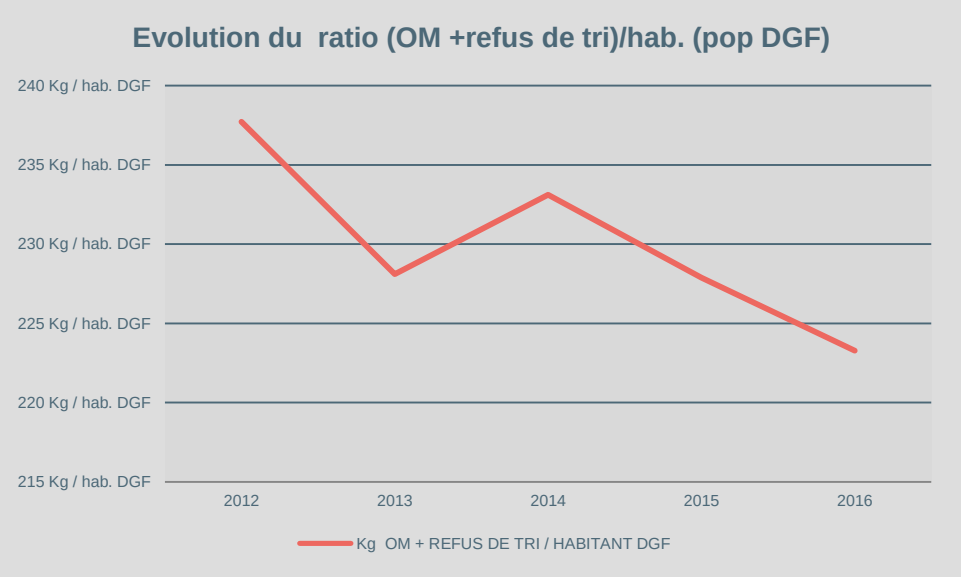

Pour mémoire, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2013-2018 s'était fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction et de valorisation des déchets qui peuvent être synthétiquement résumés de la façon suivante :

Objectifs de tonnage d'ordures ménagères fixés par le PDGDMA 29			
2013		**2018**	
353 Kg / habitant DGF		**337 Kg / habitant DGF**	
recyclables	**résiduelles**	**recyclables**	**résiduelles**
95 Kg / habitant DGF	257 Kg / habitant DGF	104 Kg / habitant DGF	233 Kg / habitant DGF

Avec 223 Kg de déchets résiduels, l'objectif 2018 du PDGDMA est d'ores et déjà atteint pour les EPCI adhérents à VALCOR.

4.2.3. Les centres de transfert

VALCOR gère des centres de transfert où transitent les ordures ménagères des collectivités adhérentes :

- Le centre de transfert de QUIMPERLE.
- Le centre de transfert de FOUESNANT.
- Le centre de transfert de CONFORT-MEILARS.

A l'exception de Concarneau Cornouaille Agglomération qui les achemine directement, les ordures ménagères des autres Communautés de Communes sont regroupées sur les centres de transfert et transportées par semi-remorques vers l'UIOM.
Le service de « transfert » des OM est ainsi mutualisé entre tous les adhérents de sorte que les collectivités les plus éloignées de l'UIOM de Concarneau ne soient pas pénalisées.

Sites de transfert	ordures ménagères
Centre de transfert de Quimperlé	12 193 t
Centre de transfert de Fouésnant	6 190 t
Centre de transfert de Confort-Meilars	12 588 t
TOTAL 2016	**18 778 t**

En 2016, **71 %** des tonnages d'ordures ménagères ont transité par les centres de transfert.

5. L'activité de valorisation énergétique des déchets

5.1. La valorisation énergétique des déchets.

La valorisation énergétique des déchets génère des sous-produits :

-
- De l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité.
- Des métaux.
- Des mâchefers.
- Des REFIOM et cendres sous chaudières

5.1.1. La production d'énergie

En 2016, la conjugaison des deux filières de valorisation, électricité et réseau de chaleur a permis d'atteindre le taux de 62.9 % de valorisation énergétique. Le seuil permettant de bénéficier de l'abattement de 50 % de la TGAP est de 60 %.

2016	Energie thermique vendue à BIOCEVAL MWh	Energie électrique vendue à EDF MWh
janv.-16	2 410 MWh	713 MWh
févr.-16	2 612 MWh	563 MWh
mars-16	3 032 MWh	618 MWh
avr.-16	1 709 MWh	174 MWh
mai-16	2 803 MWh	712 MWh
juin-16	3 206 MWh	521 MWh
juil.-16	2 827 MWh	597 MWh
août-16	3 054 MWh	474 MWh
sept.-16	3 395 MWh	444 MWh
oct.-16	2 075 MWh	427 MWh
nov.-16	3 099 MWh	560 MWh
déc.-16	2 915 MWh	579 MWh
TOTAL	33 137 MWh	6 383 MWh

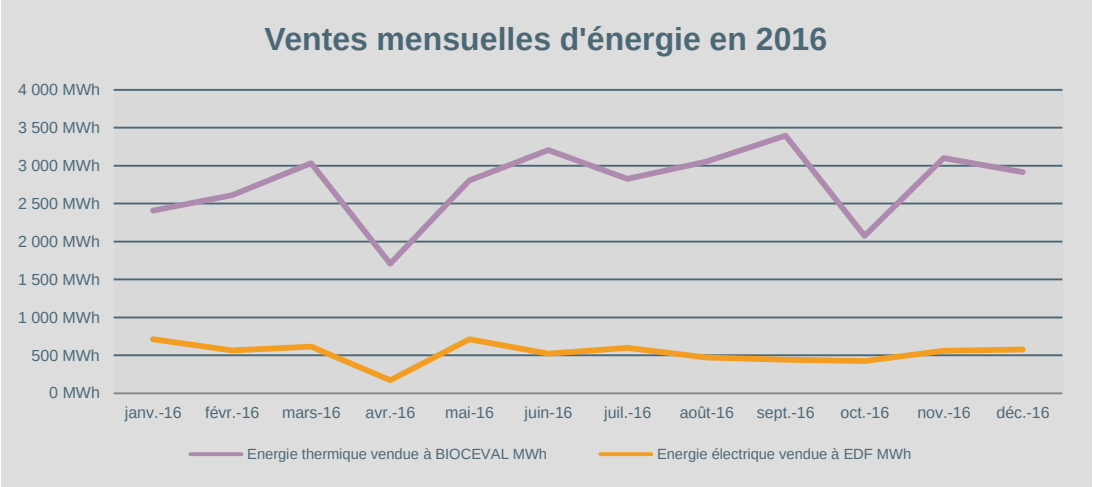

- Evolution de la production d'énergie et de la disponibilité du groupe turbo alternateur :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Electricité vendue	8 047 MWh	9 207 MWh	5 962 MWh	7 952 MWh	6 383 MWh
Chaleur vendue	27 130 MWh	26 113 MWh	25 635 MWh	25 580 MWh	33 137 MWh

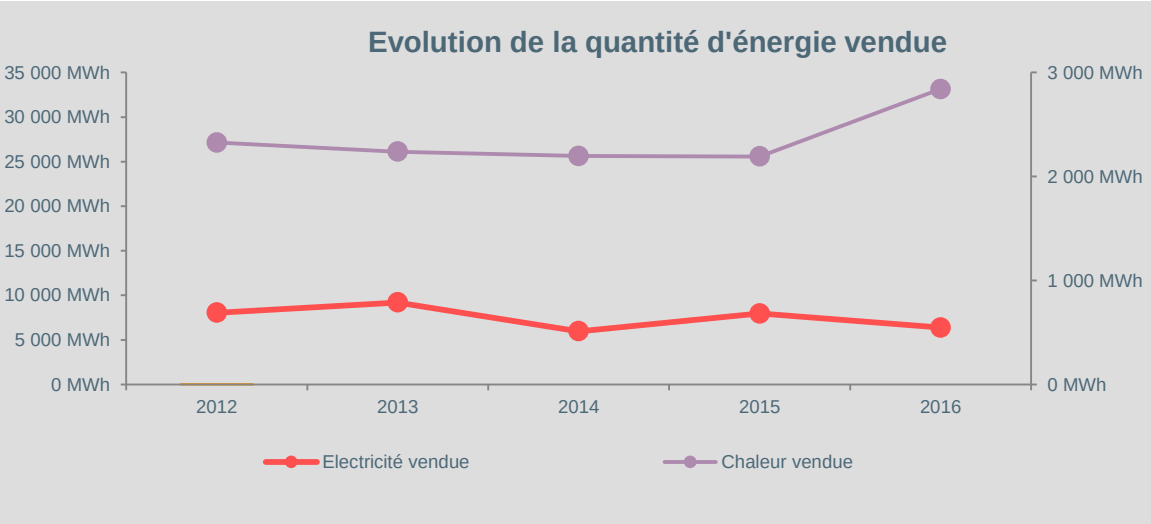

La disponibilité du GTA est ainsi passée de 95 % en 2015 à 92 % en 2016.

- Performance énergétique de l'UIOM de Concarneau.

La mise en place des compteurs d'énergie permettant de mesurer la chaleur produite par l'incinération des déchets et sur tous les postes de consommation permet de calculer la performance énergétique de l'installation.

	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages reçus	54 756 t	55 748 t	54 458 t	53 833 t	54 578 t
Vapeur totale produite	143 122 t	148 605 t	143 791 t	186 189 t	191 549 t
Vente Chaleur	27 130 MWh	26 113 MWh	25 635 MWh	25 365 MWh	33 137 MWh
Vente électricité	8 048 MWh	9 207 MWh	6 374 MWh	5 962 MWh	6 383 MWh
Achat Fioul	987 MWh	1 046 MWh	1 443 MWh	1 399 MWh	852 MWh
Achat électricité	255 MWh	203 MWh	1 506 MWh	190 MWh	282 MWh
Performance Energétique	61,93%	63,40%	53,73%	61,10%	62,90%

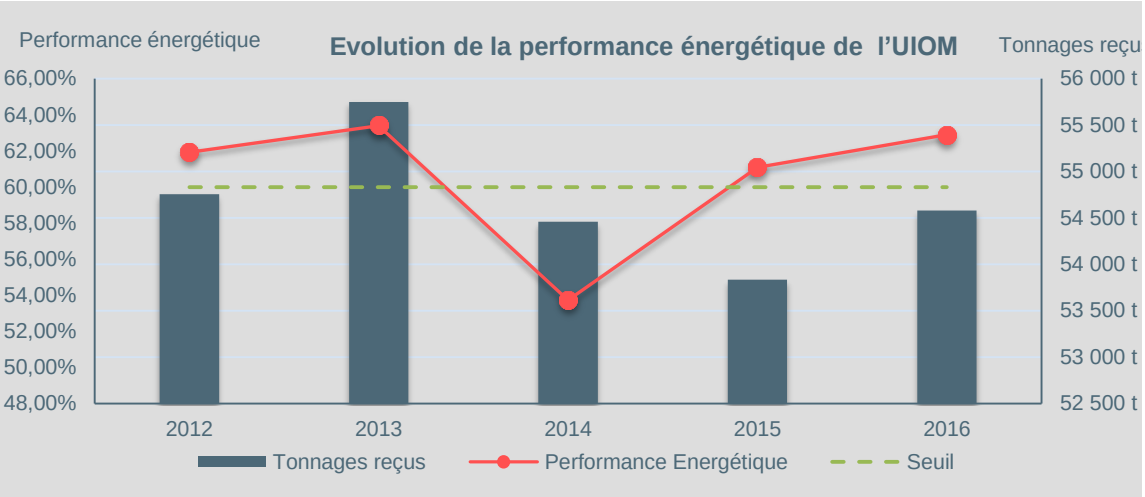

Le graphique ci-dessus montre que la performance énergétique de L'UVED de Concarneau est critique car totalement tributaire de la moindre indisponibilité du GTA ou d'une légère baisse de l'activité de BIOCEVAL. Notons que le calcul de la performance énergétique (Pe) intègre les autoconsommations de chaleur de l'UVED.

Rappelons que le seuil de 60 % de valorisation de l'énergie produite permet de bénéficier d'un barème de TGAP réduit de moitié.

5.2. Les sous-produits de l'incinération

5.2.1. La production de métaux en 2016

La chaîne de traitement des mâchefers permet l'extraction des métaux directement sur site.

La valorisation des métaux fait l'objet d'une mise en concurrence systématique des repreneurs :

- Métaux ferreux : 1 034 t.
- Métaux non ferreux : 116 t.

5.2.2. Production et valorisation et/ou élimination des mâchefers.

La plate-forme de maturation des mâchefers est dimensionnée pour le traitement de 12 000 t / an.

➢ **Production de mâchefers en 2016**

En 2016, la production de mâchefers déferraillés mise en maturation sur la plate-forme a été de **8 937 t.**

Tonnage total de déchets incinérés à l'UIOM	54102 t	
Tonnage de mâchefers produit en 2016	8 937 t	**Soit 16.5 % du tonnage incinéré**

➢ **La valorisation des mâchefers**

L'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux a été rendu d'application obligatoire à compter du 1er juillet 2012. Ce texte augmente les restrictions d'usage en abaissant les seuils de valorisation. Il introduit l'analyse obligatoire de nombreux paramètres dont des polluants organiques et les dioxines. Il distingue les mâchefers de type V1 et V2 et abroge la notion de mâchefers « M ».

Le tableau ci-après présente le détail de l'évacuation de chaque lot de mâchefers correspondant à un mois de production.

Date pesées	Lot (ou mois concerné)	Tonnage réceptionné	N° Lot	Dates sortie PFM	Qualité		Coordonnées Lambert X Y valorisation
					Entrants	Sortants	
Du 01/01/16 au 31/01/16	mai-15	**702,32**	Lot N°17 (2223.36)	En attente de valorisation	V2	V2	En stock sur plateforme
Du 01/02/16 au 02/03/16	juin-15	**881,9**			V2		
Du 03/03/16 au 31/03/16	juil-15	**639,14**			V2		
Du 01/04/16 au 12/04/16	juil-15	**306,18**	Lot N°18 (2322.82)	En attente de valorisation	V2	V2	En stock sur plateforme
Du 13/04/16 au 17/05/16	août-15	**1092,06**			V1		
Du 17/05/16 au 16/06/16	sept-15	**620,06**			V2		
Du 17/06/16 au 30/06/16	oct-15	**304,52**			V1		
Du 01/07/16 au 11/07/16	oct-15	**62,2**	Lot N°19 (2474.10)	En attente de valorisation	V1	V2	En stock sur plateforme
Du 11/07/16 au 03/08/16	nov-15	**780,38**			V2		
Du 03/08/16 au 11/08/16	déc-15	**817,3**			V1		
Du 11/08/16 au 31/08/16	janv-16	**814,22**			V1		
Du 01/09/16 au 29/09/16	janv-16	**248,5**	Lot N°20 (1895.76)	En attente de valorisation	V1	V2	En stock sur plateforme
Du 30/09/16 au 25/10/16	févr-16	**912,96**			V2		
Du 25/10/16 au 30/11/16	mars-16	**734,3**			V1		
Du 01/12/16 au 06/12/16	mars-16	**121,52**	Lot N°21	En attente de valorisation	V1	En attente des analyses	En cours de constitution
Du 06/12/16 au 15/12/16	avr-16	**547,9**			V2		
Du 15/12/16 au 31/01/17	mai-16	**789,66**			V2		

Bien que les conditions réglementaires de valorisation des mâchefers aient été durcies pour prévenir d'éventuels risques de pollution, l'objectif de valorisation en technique routière dans des conditions « normalisées » parait encore irréaliste dans le Finistère et c'est dommage !

L'objectif de valorisation des mâchefers en technique routière pourtant « encouragé » par les pouvoirs publics et le Département du Finistère est encore illusoire !

Faute d'une valorisation en technique routière, VALCOR « valorise » aujourd'hui les mâchefers sous la forme de matériaux de couverture en ISDND en substitution aux granulats naturels issus de carrières. Cette « valorisation » est aujourd'hui clairement admise par une décision du juge.
La valorisation des mâchefers représente cependant encore une charge financière importante pour VALCOR qui pourrait être très largement évitée.

	Marché 2015 - 007	Tonnage mâchefers evacué
Cout de transport	82 136.16 €HT	9 772 t
Cout de traitement	166 226 €HT	
Total	248 362.87 €HT	25.41 € HT/T

5.2.2.1. La production et l'élimination des REFIOM et des cendres sous chaudières

Les REFIOM sont les résidus d'épuration de fumées d'incinération d'ordures ménagères. Les cendres sous chaudières sont les cendres volantes récupérées en pied de chaudières avant la filtration. Ces déchets sont des déchets ultimes envoyés en installation de Stockage de Déchets Dangereux.

En 2016, l'usine a produit 1 763 tonnes de REFIOM et 350 t de cendres sous chaudières. Ces produits ont été traités par deux prestataires différents.

- Le centre d'enfouissement technique de classe 1 SECHE ECO-INDUSTRIE est situé à Changé (53)
- Le site de MINERAL + est une mine de sel située à Gladbeck en Allemagne.

REFIOM	CENDRES
SECHE ECO INDUSTRIE	SECHE ECO INDUSTRIE
CET 1	CET 1
1763 t	350 t
315 197.21 € HT	63 486.51 € HT

6. Suivi environnemental de l'UIOM de Concarneau et des centres de transfert de Confort-Meilars et de Quimperlé

L'usine d'incinération de Concarneau ainsi que les centres de transfert d'ordures ménagères sont des installations classées soumises à de nombreux contrôles.

Les Commissions de Suivi de Sites (C.S.S.) (anciennement appelés CLIS) de l'UVED de Concarneau et de Confort-Meilars se réunissent une fois par an.

- La CSS de l'UVED de Concarneau se réunit à l'initiative du Préfet.
- La CSS du centre de transfert de Confort-Meilars se réunit à l'initiative de Monsieur le Maire de Confort-Meilars

Pour chacun de ces deux sites, un rapport annuel est établi chaque année et transmis à tous les membres par la Préfecture.

Les C.S.S. regroupent les services de l'Etat, les associations de protection de l'environnement, les riverains et des élus.

Les centres de transfert de Quimperlé et de Fouesnant ne sont pas soumis à une C.S.S.

6.1. Suivi environnemental de l'UIOM

L'UIOM fait l'objet de nombreux contrôles en autosurveillance ou par des organismes extérieurs accrédités :

- Auto surveillance des rejets dans l'air de l'UIOM.
- Surveillance des eaux usées rejetées.
- Suivi de l'impact de l'usine sur l'environnement :

- ❖ Dans les lichens, le lait de vache, les eaux, les Dioxines/Furanes.
- ❖ Dans les eaux souterraines.
- ❖ Mesures du bruit.
- ❖ Mesure des dioxines/furanes dans les fumées. Limite de rejet autorisée : 0.1 ng/ Nm3.

- Un suivi en semi-continu mensuel est obligatoire depuis le 1er juillet 2014.

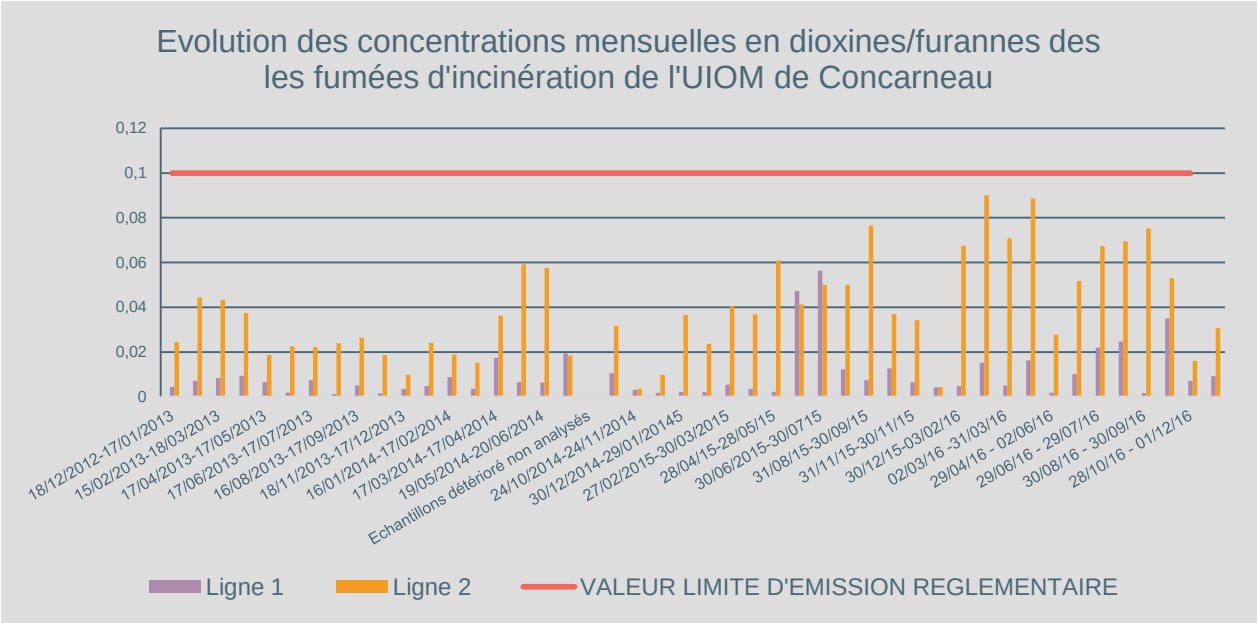

Les mesures montrent que la ligne 2 rejette davantage de dioxines que la ligne 1. Ce sont des petites différences du design des fours et des conditions de combustion qui expliquent cet écart et non la nature des déchets incinérés.

Font également l'objet d'un suivi :

- Les rejets atmosphériques en HCl, SO2, NOx, CO, poussières, métaux lourds, COT etc…
- Les rejets d'eaux usées,
- Les eaux souterraines et superficielles,
- Le bruit.

Tous les résultats de ces mesures sont présentés dans le rapport de la C.S.S. qui est consultable sur demande auprès des services de VALCOR.

En 2016, les conditions d'exploitation de l'UIOM ont été conformes à la règlementation à l'exception des rejets aqueux dont le volume journalier maximal autorisé de 40 m^3/j a été dépassé 117 fois avec une moyenne journalière sur l'année de 31.49 m^3/ j.

6.2. Autosurveillance du centre de transfert de Confort-Meilars

Le centre de transfert fait l'objet d'un suivi régulier par de nombreux contrôles en auto surveillance ou par des organismes extérieurs accrédités :

- ❖ Surveillance des eaux usées rejetées,
- ❖ Suivi de l'impact de l'installation sur l'environnement : mesure de l'indice biologique global dans la rivière,
- ❖ Dans les eaux souterraines et superficielles,
- ❖ Mesures du bruit.

Tous les résultats de ces mesures sont présentés dans le rapport de la C.S.S qui est consultable sur demande auprès des services de VALCOR.

6.3. Autosurveillance du centre de transfert de Quimperlé

A Quimperlé, seuls les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que le bruit font l'objet d'un suivi. De la même façon, ces résultats sont disponibles sur demande.

Les rejets sont en tous points conformes aux dispositions réglementaires.

7. Activité « déchèteries » : données techniques

7.1. Fonctionnement des déchèteries

Les heures d'ouverture des 7 déchèteries de VALCOR sont modulées en fonction de la saison comme suit :

Déchèteries	Jours	Heures	
		Du 1er avril au 31 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
- Concarneau - Trégunc - Quimperlé	Du lundi au samedi inclus.	De 9h à 12h et de 13h30 à 18h Les usagers doivent arriver 10 min avant l'heure de fermeture.	De 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Les usagers doivent arriver 10 min avant l'heure de fermeture.
- Elliant - Locunolé	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.		
- Scaër - Moëlan-sur-Mer	Lundi, mardi mercredi, vendredi, samedi.		

Les déchets énumérés dans le règlement d'accès peuvent être déposés pendant les heures d'ouverture, moyennant paiement d'une redevance pour les dépôts des professionnels.

Les déchets fibro-amiantés des particuliers sont acceptés pendant deux jours par trimestre, sur les déchèteries de Quimperlé et Trégunc. Ces collectes nécessitent des précautions particulières pour la santé et la sécurité des travailleurs.
L'exploitation des déchèteries a été assurée par l'entreprise SITA OUEST, prestataire de VALCOR, titulaire du marché d'exploitation depuis janvier 2012 (fin Décembre 2016).

	Concarneau	Locunolé	Quimperlé	Scaër	Trégunc	Moélan/mer	Elliant
Nombre d'agents d'accueil	2	1	2	1	2	1	1
Heures d'agent d'accueil 2016	4 420 h	1 842 h	4 420 h	1 842 h	4 420 h	1842 h	1 842 h

7.1.1. Fréquentation des déchèteries

	Concarneau	Trégunc	Elliant	Scaër	Quimperlé	Locunolé	Moëlan/mer	Totaux
Type de comptage	Boucle	Manuel	Manuel	Manuel	Caméra	Manuel	Caméra	
2016	115 076	107 215	28 887	28 011	148 368	25 293	52 071	504 921

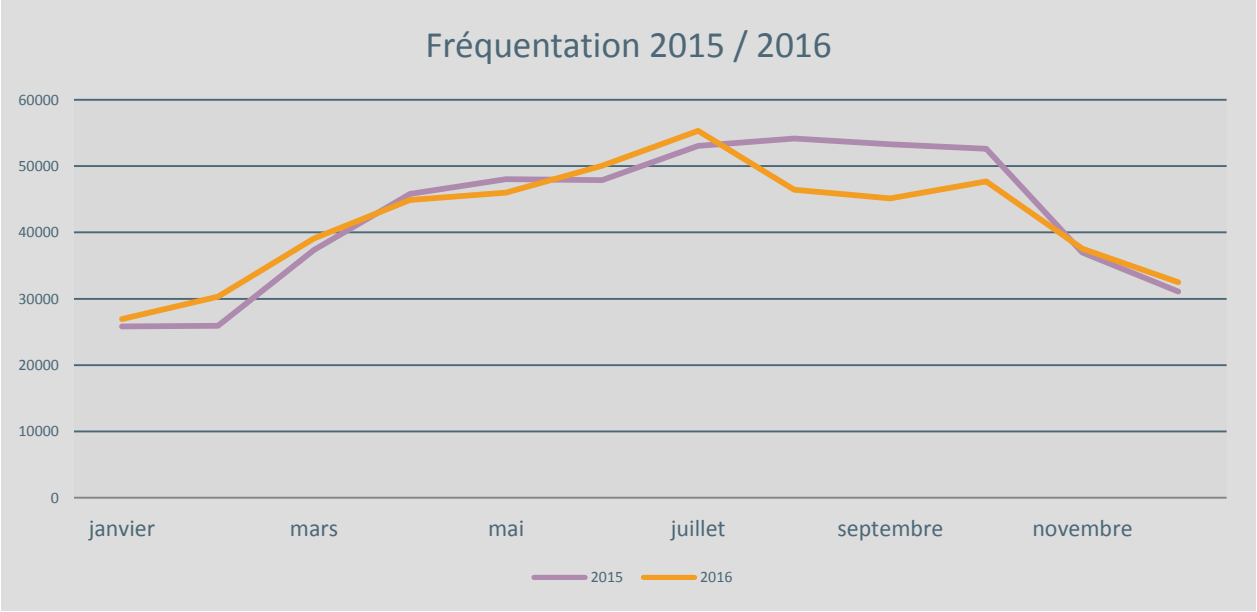

Nombre d'usagers moyen par heures d'ouverture des déchèteries

2016	Concarneau	Trégunc	Elliant	Scaër	Quimperlé	Locunolé	Moëlan / mer
Heures d'ouverture	2 210 h	2 210 h	1 842 h	1 842 h	2 210 h	1 842 h	1 842 h
Nombre d'usagers	115 076	107 215	28 887	28 011	148 368	25 293	49 112
Nombre moyen d'usagers /h	52,1 u/h	48,5 u/h	17,7 u/h	15,5 u/h	67.1 u/h	13,7 u/h	26,7 u/h

7.1.2. Fréquentation des professionnels sur les déchèteries

	Concarneau	Trégunc	Quimperlé	Locunolé	Scaër	Elliant	Moëlan / mer	Total
Nombre de dépôts artisans 2016	174	1315	1732	90	103	232	380	4026
Nombre de dépôts artisans 2015	325	1 288	2 204	175	87	207	301	4 587
Evolution des dépôts artisans 2015/2016	-41.76 %	-26.4 %	-16.04 %	+16.67 %	-35.55 %	-10%	+634.15 %	83.6 %

La diminution sensible du nombre de dépôts par les artisans dans certaines déchèteries s'explique par la mise en place de garde-corps qui ne leur permet plus de décharger facilement les remorques. Notons un transfert de la déchèterie de Concarneau vers celle de Trégunc et de celle de Locunolé vers celle de Quimperlé.

7.1.3. Tarification et volumes des dépôts des professionnels en déchèteries

Matériaux	Prix TTC 2016
Végétaux	5.53 € TTC / m³
Souches et troncs	21.53 € TTC / m³
Ferrailles	0 € TTC / m³
Cartons	0 € TTC / m³
Incinérables	* 22.48 € TTC / m³
Encombrants (Déchets de Classe II)	* 42.60 € TTC / m³
Bois trié	32.50 € TTC / m³
Inertes Gravats (Déchets classe III)	13.91 € TTC / m³
Déchets Dangereux	** 3.07 € TTC / Kg
Huiles alimentaires	0 € TTC / l

* TGAP incluse.

Les dépôts des professionnels en déchèteries sont soumis à redevance.

Les tarifs sont votés chaque année en fonction des coûts de traitement.

	Concarneau	Trégunc	Quimperlé	Locunolé	Scaër	Elliant	Moëlan / / mer	Total / moyenne
Nombre de dépôts artisans 2015	370	1 252	2 226	171	95	224	333	4 670
Nombre de dépôts artisans 2016	174	1 315	1 732	90	103	232	380	4 026
Montant facture 2015	9 180 €	18 027 €	35 583 €	1 666 €	1 237 €	3 685 €	3 954 €	73 332 €
Montant facture 2016	4 159 €	20 775 €	26 227 €	1 586 €	1 586 €	4 063 €	3 068 €	61 463 €
Recette moyenne / dépôt 2015	24.81 €	14.40 €	35.58 €	20.31 €	13.02 €	16.45 €	11.87 €	15.38 €
Recette moyenne / dépôt 2016	23.90 €	15.80 €	15.14 €	17.63 €	15.39 €	17.51 €	8.07 €	15.27 €

On observe des variations importantes du montant moyen des recettes par dépôt d'une année sur l'autre et d'une déchèterie à l'autre. La nature des déchets déposés est le principal facteur de variation. Les déchèteries recevant beaucoup de déchets verts affichent, de fait une recette moyenne par dépôt plus faible.

Evolution annuelle des dépôts par les professionnels

	Dépôts de professionnels				
Matériaux	2012	2013	2014	2015	2016
Ferrailles	117 m3	79 m3	81m3	62 m3	48 m3
Incinérables	1 117 m3	970 m3	731 m3	696 m3	566 m3
Cartons	314 m3	288 m3	155 m3	186 m3	119 m3
Déchets verts	6 225 m3	6 207 m3	3 739 m3	5 556 m3	5 475 m3
Déchets Dangereux	8 Kg	8 Kg	36 Kg	145 Kg	193 Kg
Gravats non inertes	966 m3	790 m3	658 m3	678 m3	
Gravats inertes	714 m3	588 m3	480 m3	492 m3	282 m3
Bois classe B	484 m3	451 m3	368 m3	402 m3	221 m3
Huiles de friture	6 l	201 l	98 l	2 l	-
Journaux magazines	5 m3	0 m3	2 m3	4 m3	-
Souches				68 m3	57 m3

Ces dépôts sont enregistrés à l'aide un terminal informatique sur les déchèteries, les dépôts sont ensuite transmis au siège de VALCOR par internet pour facturation.

7.1.4. L'optimisation des transports

Le transport des déchets est un facteur de coût et de risques d'accidents et a un impact significatif pour l'environnement. La question des transports fait donc l'objet d'un suivi attentif.

Kilométrage parcouru

	2015	2016	Evolution
Kilométrage transport de déchets	93 675 km	104 761 km	+ 11,83 %
Kilométrage du PackMat	55 674 km	57 471 km	+ 3.23 %
Total kilométrage parcourus	149 349 km	162 232 km	+ 8,63 %

Le kilométrage peut être contrôlé grâce à l'optimisation du remplissage des bennes en en augmentant la densité des bennes, ce qui permet de diminuer le nombre de rotation des caissons.

Poids moyen des caissons par déchet en 2016

Bois B	Carton	Végétaux	Incinérables	Encombrants	Gravats	Ferrailles	Palettes	Amiante	Moyenne
4,85 t	2,48 t	5,83 t	3,38 t	7,49 t	10,05 t	5,34 t	2,11 t	4,73 t	5,79 t

Nombre de rotations de caissons par déchets en 2016

Bois B	Carton	Végétaux	Incinérables	Encombrants	Gravats	Ferrailles	Palettes	Amiante	Total
827	216	1 057	815	659	658	383	83	25	4 723

VALCOR s'efforce de limiter les rejets de CO_2 liés au transport des déchets. L'éloignement des centres d'enfouissement technique de classe 2 et du site de valorisation des bois génère un kilométrage important. Soulignons également l'importance du kilométrage parcouru pour le transport des déchets verts.
L'utilisation du PACKMAT permet de réduire le nombre de rotations et d'optimiser le taux de remplissage des caissons. Il s'agit d'un compacteur mobile qui tourne sur l'ensemble des sites. Il faut cependant intégrer le kilométrage parcouru par le PACKMAT afin de déterminer le nombre réel de kilomètres économisés.

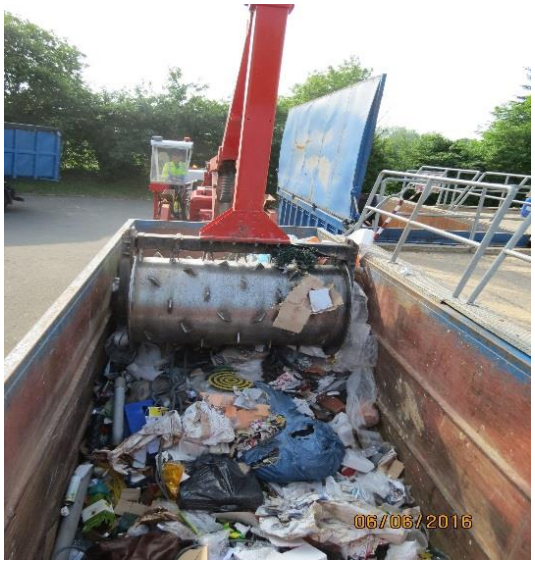

7.1.5. Evolution du tonnage total des déchets collectés en déchèterie.

On observe que la quantité totale de déchets collectée en déchèterie est relativement stable depuis 2012. C'est la quantité annuelle de végétaux traitée qui varie le plus d'année en année du fait des fluctuations climatiques annuelles et des effets « stock » sur la plate-forme de Trégunc.

	2012	2013	2014	2015	2016
Ferraille	1 629,00 t	1 429,24 t	1 758,00 t	1 855 t	2 047 t
Incinérables	2 456,00 t	2 386,84 t	2 584,00 t	2 689 t	2 881 t
Cartons	419,00 t	482,40 t	475,00 t	496 t	536 t
Gravats inertes	6 875,00 t	6 746,18 t	6 753,00 t	6 815 t	6 614 t
Encombrants	4 446,00 t	4 270,93 t	4 486,00 t	4 790 t	4 938 t
Bois valorisable	3 298,00 t	3 291,00 t	3 659,00 t	3 784 t	4 015 t
Bois énergie	118,00 t	206,00 t	172,00 t	151 t	165 t
Déchets ménagers spéciaux	121,14 t	135,36 t	40,58 t	59,38 t	54,71 t
Déchets diffus spécifiques			118,26 t	98,43 t	94.04 t
Piles	9,76 t	11,54 t	11,19 t	11,59 t	11,27 t
Déchets électriques / électroniques	601,11 t	620,19 t	838,00 t	903 t	1 057 t
Lampes et néons	1,91 t	2,63 t	2,87 t	3,37 t	3,79 t
Huiles de vidange	23,35 t	20,60 t	33,00 t	38 t	36,67 t
Huiles de friture	4,57 t	7,10 t	8,00 t	6,05 t	6,94 t
Papiers	238,00 t	226,66 t	227,00 t	243 t	259 t
Amiante-ciment	105,70 t	98,22 t	101,00 t	110 t	118,3 t
Polystyrène (base 13 Kg /m3)	9,76 t	13,46 t	8,72 t	8,25 t	8,98 t
DASRI	0,46 t	0,40 t	0,29 t		
Batteries	26,46 t	18,93 t	18,93 t	18 t	10,76 t
Déchets d'ameublement			294,00 t	557 t	603,38 t
Objet			17,00 t	2 t	43,78 t
Sous total hors déchets verts	20 383 t	19 968 t	21 606 t	22 639 t	23 503 t
Végétaux souche et tronc	22 868 t	17 554 t	22 810 t	22 025 t	22 566 t
Total	43 251 t	37 522 t	44 416 t	44 664 t	46 069 t

Le tableau ci-dessus met en évidence l'évolution du tonnage total collecté en déchèterie. Depuis 2012, le tonnage de végétaux est plutôt stable (avec quelques variations selon les opérations de broyages) tandis que les autres déchets ont augmenté d'environ 3 000 t.

7.2. Flux et lieux de traitement des déchets en 2016

2016 : TONNAGES DE DECHETS RECEPTIONNES SUR LES DECHETERIES DE CONCARNEAU, TREGUNC, ELLIANT, SCAËR, QUIMPERLE, LOCUNOLE ET MOËLAN SUR MER

METAUX	Concarneau	GUYOT ENVIRONNEMENT QUIMPER	363,10 T	2 046,72 T
	Trégunc		444,66 T	
	Elliant		183,90 T	
	Scaër		203,54 T	
	Quimperlé	GDE LORIENT	464,70 T	
	Locunolé		149,48 T	10,31 %
	Moëlan sur Mer		237,34 T	
Les métaux sont triés et recyclés				
INCINERABLE	Concarneau	UVE CONCARNEAU	385,92 T	1 787,22 T
	Trégunc		299,80 T	
	Elliant		161,98 T	
	Scaër		135,62 T	
	Quimperlé		381,28 T	
	Locunolé		129,76 T	-33,55 %
	Moëlan sur Mer		165,46 T	
	EMMAUS		127,40 T	
Valorisation énergétique				
INCINERABLE DETOURNES	Concarneau	UVE CONCARNEAU	216,66 T	1 094,06 T
	Trégunc		198,14 T	
	Elliant		108,70 T	
	Scaër		77,66 T	
	Quimperlé		300,22 T	
	Locunolé		66,46 T	25,53 %
	Moëlan sur Mer		126,22 T	
Enfouissement en classe II				
GROS CARTONS	Concarneau	Eco Tri FOUESNANT	137,46 T	535,52 T
	Trégunc		96,28 T	
	Elliant		45,28 T	
	Scaër		40,46 T	
	Quimperlé	VEOLIA HENNEBONT	124,58 T	
	Locunolé		34,52 T	7,89 %
	Moëlan sur Mer		56,94 T	
Recyclage				

GRAVATS INERTES	Concarneau	CARRIERES BRETONNES ELLIANT	1 241,63 T	6 613,50 T
	Trégunc		1 307,55 T	
	Elliant		503,46 T	
	Scaër		433,01 T	
	Quimperlé		1 771,34 T	
	Locunolé		450,10 T	-2,96 %
	Moëlan sur Mer		906,41 T	
Enfouissement en classe III				
ENCOMBRANTS	Concarneau	SUEZ GUELTAS CET II	1 005,88 T	4 937,86 T
	Trégunc		1 100,04 T	
	Elliant		403,28 T	
	Scaër		499,00 T	
	Quimperlé		1 119,24 T	
	Locunolé		302,78 T	3,08 %
	Moëlan sur Mer		507,64 T	
Enfouissement en classe II				
BOIS TRAITE	Concarneau	VEOLIA ARMOR PANNEAU LA CHAPELLE CARO	690,40 T	4 014,57 T
	Trégunc		830,16 T	
	Elliant		410,04 T	
	Scaër		337,02 T	
	Quimperlé		931,04 T	
	Locunolé		294,20 T	6,10 %
	Moëlan sur Mer		521,71 T	
Recyclage matière (panneaux de particules)				
PALETTES	Concarneau	Convention EMMAUS REDENE	0,00 T	165,10 T
	Trégunc		24,00 T	
	Elliant		0,00 T	
	Scaër		0,00 T	
	Quimperlé		90,65 T	
	Locunolé		9,08 T	9,61 %
	Moëlan sur Mer		41,37 T	
Bois de chauffage convention EMMAUS				
VEGETAUX	Concarneau	Plate forme de TREGUNC TERRALYS SEDE VEOLIA EARL SEACH	2 017,62 T	21 865,10 T
	Trégunc		9 324,30 T	
	Elliant		930,89 T	
	Scaër		1 151,46 T	
	Quimperlé		5 227,70 T	
	Locunolé		807,42 T	3,20 %
	Moëlan sur Mer		2 405,71 T	
SOUCHES	Trégunc	Broyage criblage & bois de chauffage	700,63 T	700,63 T
Valorisation matière compost et co-compostage				

Déchets Ménagers Spéciaux	Concarneau	CHIMIREC JAVENE	11,116 T	54,71 T
	Trégunc		8,489 T	
	Elliant		8,749 T	
	Scaër		5,655 T	
	Quimperlé		12,290 T	
	Locunolé		2,600 T	
	Moëlan sur Mer		5,812 T	
Déchets Diffus Spécifiques	Concarneau	Eco-organisme Eco-DDS	20,425 T	94,04 T
	Trégunc		15,355 T	
	Elliant		7,696 T	
	Scaër		6,942 T	
	Quimperlé		22,870 T	
	Locunolé		6,886 T	-5,74 %
	Moëlan sur Mer		13,866 T	
Neutralisation des substances dangereuses par l'incinération				
PILES	Concarneau	COREPILE	2,170 T	11,27 T
	Trégunc		1,815 T	
	Elliant		0,958 T	
	Scaër		1,176 T	
	Quimperlé		2,904 T	
	Locunolé		0,969 T	-2,78 %
	Moëlan sur Mer		1,276 T	
Recyclage				
DEEE	Concarneau	Eco-Système	181,592 T	1 056,71 T
	Trégunc		186,434 T	
	Elliant		107,068 T	
	Scaër		100,120 T	
	Quimperlé		266,718 T	
	Locunolé		77,659 T	17,06 %
	Moëlan sur Mer		137,123 T	
Démantèlement : recyclage et neutralisation				
Lampes et Néons	Concarneau	RECYLUM	1 038,5 Kg	3,79 T
	Trégunc		342,5 Kg	
	Elliant		429,0 Kg	
	Scaër		414,0 Kg	
	Quimperlé		892,0 Kg	
	Locunolé		394,0 Kg	12,54 %
	Moëlan sur Mer		282,5 Kg	
Démantèlement : recyclage et neutralisation				
Huiles de Vidange	Concarneau	Convention CHIMIREC / Contrat ASTRHUL	5,32 T	36,67 T
	Trégunc		5,95 T	
	Elliant		3,06 T	
	Scaër		4,32 T	
	Quimperlé		10,36 T	
	Locunolé		2,97 T	-4,13 %
	Moëlan sur Mer		4,69 T	
Traitement et recyclage				

Huiles de Friture	Concarneau	Convention OLEOVIA	1,729 T	6,94 T
	Trégunc		0,086 T	
	Elliant		0,512 T	
	Scaër		0,579 T	
	Quimperlé		2,425 T	
	Locunolé		0,515 T	14,64 %
	Moëlan sur Mer		1,090 T	
Recyclage				
PAPIERS	Concarneau	CCA Eco TRI	129,48 T	259,20 T
	Trégunc			
	Elliant			
	Scaër	COCOPAQ Eco TRI	129,72 T	
	Quimperlé			
	Locunolé			6,59 %
	Moëlan sur Mer			
Recyclage				
AMIANTE CIMENT	Concarneau	SITA GUELTAS		118,30 T
	Trégunc		51,66 T	
	Elliant			
	Scaër			
	Quimperlé		66,64 T	
	Locunolé			7,41 %
	Moëlan sur Mer			
Enfouissement dans des alvéoles amiante sur le site de SUEZ à Gueltas				
POLYSTYRENE	Concarneau	Knauf Industrie	2,184 T	8,98 T
	Trégunc		1,480 T	
	Elliant			
	Scaër			
	Quimperlé		5,317 T	
	Locunolé			8,85 %
	Moëlan sur Mer			
Recyclage				
BATTERIES	Concarneau	Société ROMI	1,36 T	10,76 T
	Trégunc		1,72 T	
	Elliant		1,54 T	
	Scaër		0,00 T	
	Quimperlé		2,49 T	
	Locunolé		0,00 T	-39,89 %
	Moëlan sur Mer		3,66 T	
Démantèlement				
Déchets d'Eléments d'Ameublement	Concarneau	Eco-organisme Eco-Mobilier	274,20 T	603,38 T
	Trégunc			
	Elliant			
	Scaër			
	Quimperlé		304,84 T	
	Locunolé			8,31 %
	Moëlan sur Mer		24,34	
Tri recyclage, valorisation matière et énergétique				

Textiles et chaussures	Concarneau	textile	7,63 T	40,78 T
	Trégunc	textile	3,340 T	
	Eliant	textile	3,790 T	
	Scaër	Textile	4,197 T	
	Quimperlé	Textile	9,640 T	
	Locunolé	Textile	2,605 T	
	Moëlan sur Mer	Textile	9,575 T	
Réemploi et Recyclage				
Estimatif du tonnage récupéré en déchèteries à travers les opérations des communautés et de communes et des associations partenaires				**3,00 T**
Récupération et réemploi				

TONNAGE TOTAL	**46 068,81**
EVOLUTION DU TONNAGE PAR RAPPORT A 2015	**7,52 %**

Tonnage global annuel par déchèterie			
CCA	**CONCARNEAU**	**6 619,22 T**	**24 181,97 T**
	TREGUNC	**14 654,02 T**	
	ELLIANT	**2 907,23 T**	
Quimperlé communauté	**SCAER**	**3 017,39 T**	**21 759,44 T**
	QUIMPERLE	**11 183,00 T**	
	LOCUNOLE	**2 354,61 T**	
	MOELAN SUR MER	**5 202,94 T**	
TOTAL VALCOR	EMMAUS	127,40 T	**46 068,81 T**

Une clé de repartition a été appliquée pour les tonnes de papier collectées

7.3. Bilan de la valorisation des déchets collectes en déchèteries

Le taux de valorisation des déchets traités par VALCOR en déchèteries peut ainsi être établi.

2016	Réemploi	Valorisation matière		Reprise filières REP	Valorisation énergétique	Enfouissement			TOTAL
		Recyclage	Compostage			Classe 3	Alvéole amiante	Classe 2	
Ferraille		2 047 t							2 047 t
Incinérables					1 787 t			1 094 t	2 881 t
Cartons		536 t							536 t
Gravats inertes						6 614 t			6 614 t
Encombrants								4 938 t	4 938 t
Bois valorisable		4 015 t							4 015 t
Bois énergie					165 t				165 t
Déchets verts			21 814 t		51 t				21 865 t
Souches et troncs d'arbres			518 t		183 t				701 t
Déchets ménagers spéciaux					55 t				55 t
Déchets toxiques diffus spécifiques				94,04 t					94 t
Piles				11,27 t					11 t
Déchets électriques/électroniques				1 057 t					1 057 t
Lampes et néons				4 t					4 t
Huiles de vidange		36,67 t							37 t
Huiles de friture		7 t							7 t
Papiers		259 t							259 t
Amiante-ciment							118 t		118 t
Polystyrène		9 t							9 t
DASRI									0 t
Batteries		11 t							11 t
Déchets d'ameublement				603 t					603 t
Objet	44 t								44 t
Total	44 t	6 920 t	22 332 t	1 769 t	2 241 t	6 614 t	118 t	6 032 t	46 069 t
Pourcentage	0,10%	15,02%	48,47%	3,84%	4,86%	14,36%	0,26%	13,09%	
	Fraction valorisée					Fraction non valorisée			
Taux de valorisation des déchets de déchèterie en 2016	72,29%					27,71%			

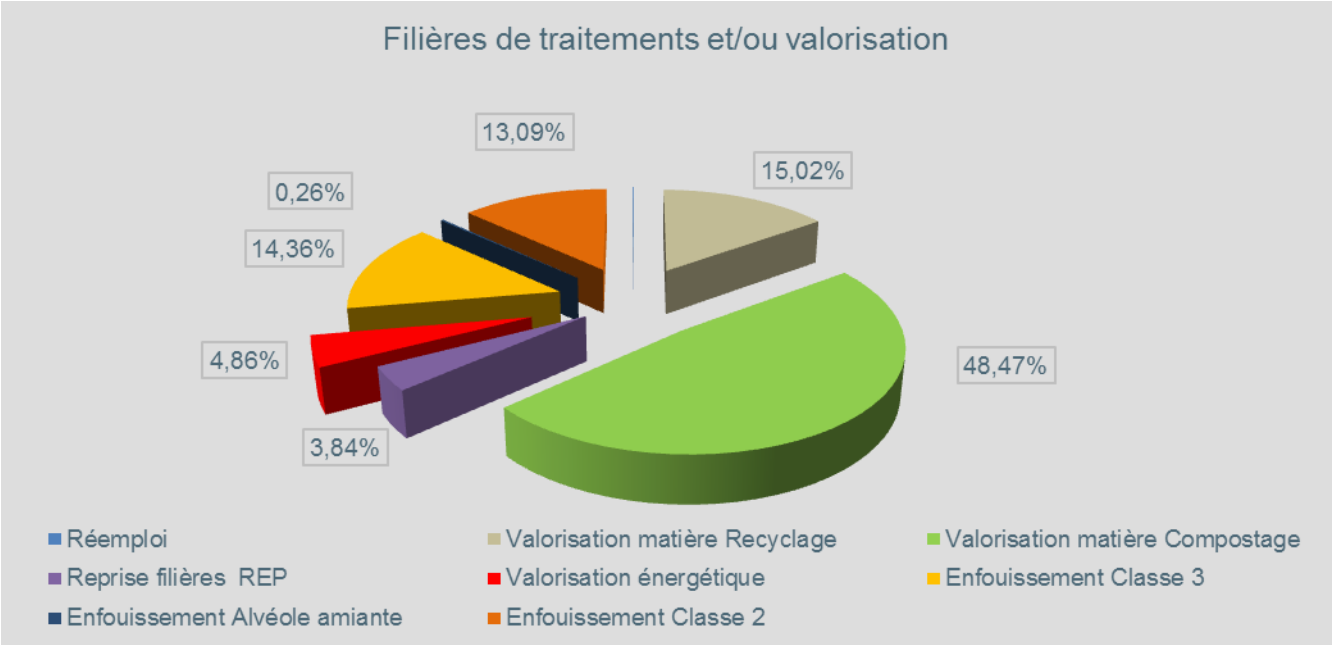

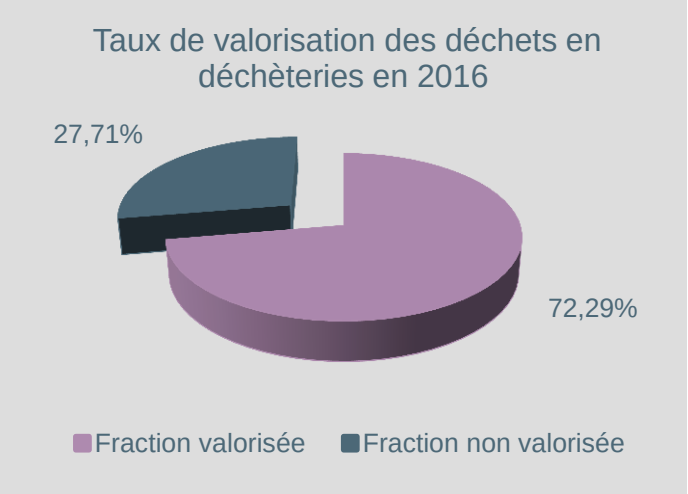

Tonnage total		**46 069,05 t**
Fraction valorisée	72.29 %	**32 423,40 t**
Fraction non valorisée	27.71 %	**13 645,65 t**

7.4. Le cas particulier des végétaux

Le terme de « Végétaux » est utilisé à dessein, en lieu et place du terme de « déchets verts ». VALCOR s'efforce désormais à inciter les particuliers à considérer le « déchet vert » comme une ressource plutôt qu'un déchet « vert ».
VALCOR dispose de sa propre plateforme de compostage à Trégunc mais la capacité du site est insuffisante pour composter la totalité des apports. C'est pourquoi VALCOR a externalisé le traitement de 77 % du gisement en 2016.

	Sites de compostage des déchets verts (hors souches et tri des pelouses) en 2016							Total
	Site VALCOR	Prestations externalisées						
	Trégunc	Seac'h Moëlan sur mer	Rocuet Trégunc	Gourin (terralys)	GEVAL Pont-Scorff	GEVAL kervignac	Sede st barnabe	
Tonnage	5 149 t	4 786 t	8 316 t	1 556 t	680 t	0 t	1 326,61	**21 814**
Pourcentage	**23.61 %**	**21.94 %**	**38.12 %**	**7.13 %**	**3.12 %**	**0%**	**6.08 %**	**100%**

Notons qu'en 2016, VALCOR a également été broyé 700 t de souches, troncs d'arbres et gros branchages qui ont été vendues à une filière de bois de chauffage. Cette matière a donc fait l'objet d'une valorisation énergétique.
La moitié des déchets réceptionnés sur l'ensemble des déchèteries de VALCOR sont des végétaux. Ce constat est regrettable du fait que ces déchets sont aussi une ressource pour les jardins (paillage, compostage individuel, mulching etc.) et qu'ils génèrent des coûts de traitement.
En 2016, VALCOR n'a été en capacité de traiter que 23% du tonnage sur le site de Trégunc. Le traitement de 77 % du tonnage a dû être externalisé dans le cadre de marchés de services sur d'autres sites impliquant des coûts de transport importants.
Il est à signaler également qu'en 2016 Valcor a débuté le tri de la fraction molle (pelouse) sur la déchèterie de Trégunc. Cela a permis d'extraire 51 tonnes de pelouses qui n'ont pas été broyées ni compostées sur site mais qui ont été valorisées énergétiquement dans un méthaniseur.

7.5. Evolution du tonnage des déchets collectés en déchèteries

	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage total des ménages + professionnels	43 251 t	37 522 t	44 871 t	44 664 t	46 069 t
Habitants DGF	115 176	115 723	115 273	116 679	117 565
Kg de déchets total / habitant DGF	375,52 Kg	324,24 Kg	389,26 Kg	382,79 Kg	391.86 Kg
Tonnage hors végétaux	20 383 Kg	19 968 Kg	22 061 Kg	22 639 Kg	23 506 Kg
Kg de déchets hors dv / habitant DGF	176,97 Kg	172,55 Kg	191,38 Kg	194,03 Kg	199.91 Kg
Tonnage déchets verts	22 868 t	17 554 t	22 810 t	22 025 t	22 566 t
Kg déchets verts / habitant DGF	198,55 Kg	151,69 Kg	197,88 Kg	188,77 Kg	192.05 Kg

On observe que le gisement total de déchets déposé en déchèterie a augmenté de près de 3 000 t depuis 2012, soit de 16 Kg / Habitant DGF.
Cette qui se traduit par une augmentation de 23 Kg/Hab de déchets hors végétaux et une relative stabilité des tonnages végétaux avec - 6.5 Kg/hab.
Pour mémoire le PDGDMA 2013-2018 s'est fixé les objectifs suivants.

Objectifs PDGDMA 29 : déchèteries			
2013		2018	
378 Kg / habitant DGF		312 Kg / habitant DGF	
Taux de valorisation	Non défini	Taux de valorisation	73%

On observe que malgré des variations annuelles, le tonnage total apporté en déchèteries ne cesse d'augmenter. La forte variation annuelle est essentiellement due au tonnage de déchets verts (effet stock).
Si les objectifs de valorisation sont atteints, les tonnages apportés ne cessent d'augmenter. L'objectif du plan à 2018 est probablement à reconsidérer au regard de l'interdiction de brûler les déchets verts.

7.6. Tonnage des déchets collectés sur les déchèteries de CDZ, CCHPB et CCCS

VALCOR a passé un marché public afin de regrouper le transport et le traitement des encombrants et des incinérables collectés en déchèterie sur les déchèteries de Douarnenez Communauté, de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

2016	CDZ	CCHPS	CAP PR	Totaux
Encombrants	364 t	641 t	600 t	1 604 t
Incinérables	495 t	451 t	572 t	1 517 t
Totaux	859 t	1 092 t	1 171 t	3 122 t

En raison d'un territoire à saisonnalité variable, une partie des incinérables sont détournés soit en période d'arrêt technique de l'incinérateur soit en période estivale, pour un total de 592 tonnes en 2016.

8. Bilan global des tonnages et de la valorisation des déchets traites par VALCOR en 2016

8.1. Quantité de déchets traites par habitant DGF

Le regroupement de toutes les informations relatives aux tonnages réceptionnés dans les centres de transfert, à l'UIOM de Concarneau et dans les déchèteries permet d'établir des ratios de tonnages traités par habitant.

	Quantité de déchets en Kg/habitant DGF				
	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage OM + refus de tri	238	228	233	228	223
Tonnage de déchets en déchèterie (Quimperlé Co et CCA)	376	333	389	383	392
Tonnage total de déchets	613	552	622	613	615
Evolution en %	3,18%	-9,93%	12,68%	-1,48%	0,00%

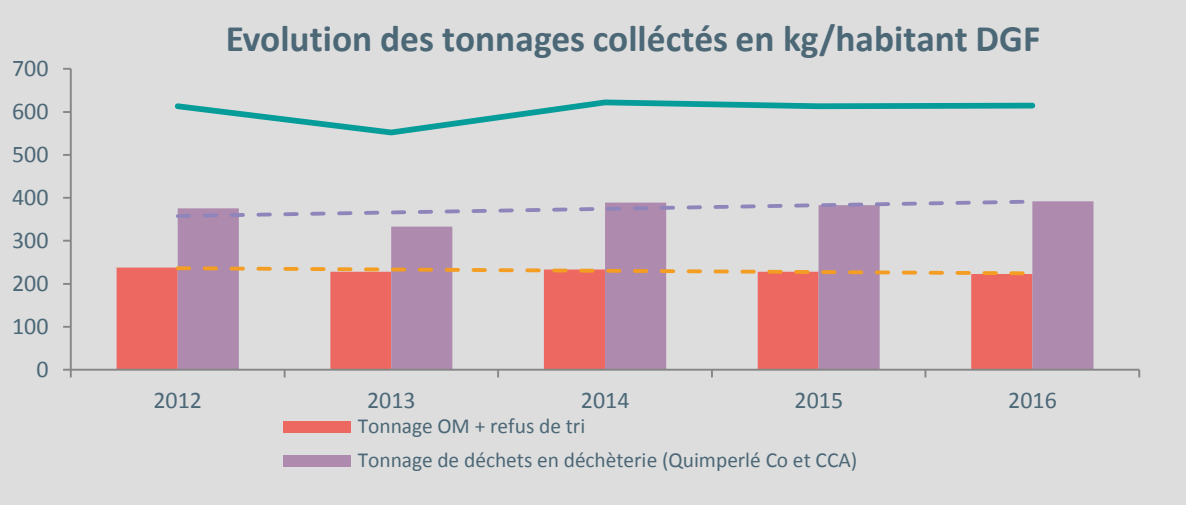

On observe une nette tendance de la baisse des tonnages d'ordures ménagères depuis 2008, mais on constate en revanche une augmentation des tonnages apportés en déchèteries.
Il se confirme que les efforts de tri effectués par la population se traduisent par un transfert de la poubelle vers les déchèteries. Le tonnage total de déchets traités par habitant reste cependant relativement stable.

8.2. Bilan du traitement et de la valorisation des déchets

Les déchets réceptionnés sont triés et traités selon les priorités suivantes :

1. Réemploi.
2. Valorisation matière.
3. Valorisation énergétique.
4. Stockage en centre d'enfouissement technique.

Le taux de valorisation énergétique des déchets traités par VALCOR est de **51.42 %** et le taux de valorisation matière de **36.38 %**. A l'échelle du territoire du Syndicat, ce pourcentage doit être augmenté des tonnages valorisés issus de collectes sélectives et du compostage individuel mis en œuvre par les collectivités adhérentes.

Activités Et déchets traites	Déchets	Réemploi	Valorisation énergétique	Valorisation matière ou organique	Centre d'enfouissement technique: Classe 1 ou traitement industriel	Classe 2	Classe 3	Tonnage total
Activité incinération	OM et assimilés + DIB		55 217 t	209 t		1 536 t		56 962 t
	Métaux ferreux			1 034 t				1 034 t
	Métaux non ferreux			116 t				116 t
	Mâchefers			9 730 t				9 730 t
	REFIOM				1 763 t			1 763 t
	Cendres sous chaudières				350 t			350 t
Total		0	55217	11089	2113	1536	0	69955
Taux de valorisation 2016		0,00%	78,93%	15,85%	3,02%	2,20%	0,00%	100,00 %
Activité déchèteries	**Déchets divers**	44 t	2 241 t	31 021 t	118 t	6 032 t	6 614 t	46 070 t
Taux de valorisation 2015		0,10%	4,86%	67,33%	0,26%	13,09%	14,36%	100,00 %
Bilan global incinération + déchèteries 2015	**Tonnages**	44 t	57 458 t	42 110 t	2 231 t	7 568 t	6 614 t	116 025 t
	Taux de valorisation	0,00%	49,52%	36,29%	1,92%	6,52%	5,70%	100,00 %

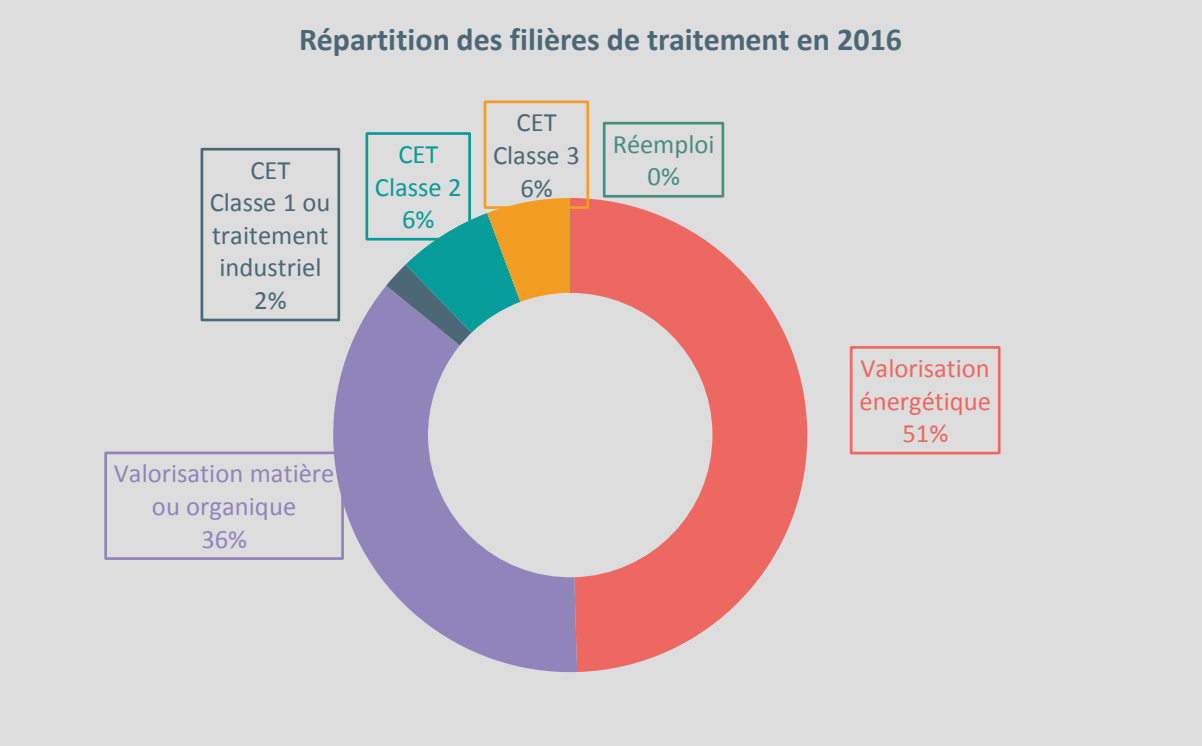

87% du tonnage traité par VALCOR fait l'objet d'une valorisation énergétique, organique ou matière. 12.2% du tonnage n'est pas valorisé.
Un partenariat est en cours d'élaboration en concertation avec les collectivités adhérentes avec l'association RETRITOUT pour développer la filière « Réemploi » des objets qui peuvent être collectés en déchèteries.

9. Les indicateurs financiers

9.1. Généralités

Compte tenu du fait que les Communautés de Communes du Pays Fouesnantais, du Pays de Douarnenez, du Haut Pays Bigouden et du Cap Sizun n'ont pas délégué à VALCOR leurs compétences en matière de « décharges/déchèteries » et dans un souci de transparence des coûts, VALCOR établit deux budgets :

- Un « budget général » qui concerne spécifiquement l'activité « Incinération ».
- Un « budget annexe » qui concerne spécifiquement l'activité « Déchèteries ».

Notons que VALCOR est assujetti à la TVA depuis le 1er janvier 2001, les contributions des collectivités adhérentes sont affectées de la TVA à 10 % en 2016.

9.2. Endettement de VALCOR au 31 décembre 2016

9.2.1. Budget incinération

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/2017 au 31/12/2017

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	11 530 464	1 338 543	531 700	333 253	2 203 496	9 660 222
2018	9 660 222	1 343 445	554 467	270 887	2 168 799	7 762 309
2019	7 762 309	1 392 389	578 197	207 850	2 178 435	5 791 723
2020	5 791 723	1 443 253	602 948	143 012	2 189 213	3 745 522
2021	3 745 522	976 177	539 790	78 762	1 594 729	2 229 555
2022	2 229 555	483 203	290 797	48 062	822 062	1 455 555
2023	1 455 555	293 074	304 059	28 661	625 794	858 422
2024	858 422	112 351	93 499	20 275	226 126	652 572
2025	652 572	113 844	97 766	15 389	226 999	440 962
2026	440 962	80 402	102 226	9 851	192 479	258 334
2027	258 334	43 267	106 901	4 088	154 255	108 167
2028	108 167	43 267	0	1 517	44 784	64 900
2029	64 900	43 267	0	803	44 070	21 633
2030	21 633	21 633	0	134	21 767	0
Total		**7 728 115**	**3 802 349**	**1 162 544**	**12 693 008**	

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	5 029 872 €	43,62%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	3 802 349 €	32,98%
DEXIA CL	2 114 143 €	18,34%
BANQUE POSTALE	584 100 €	5,07%
Ensemble des prêteurs	**11 530 464 €**	**100,00%**

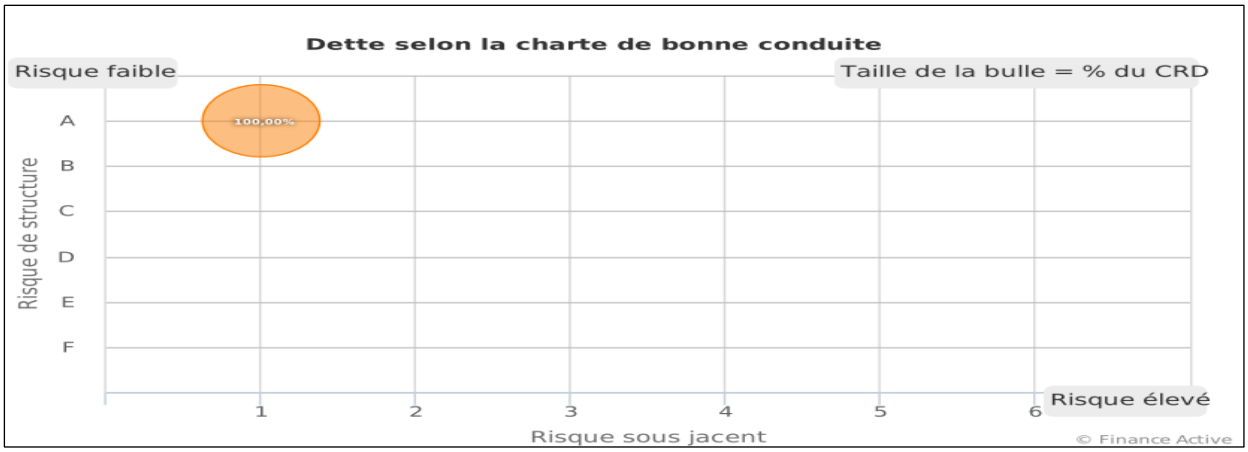

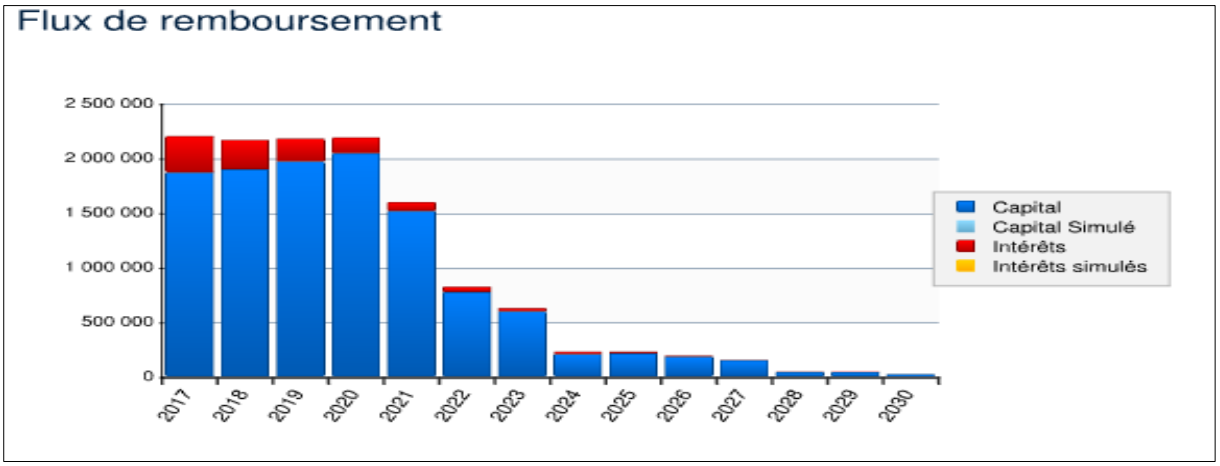

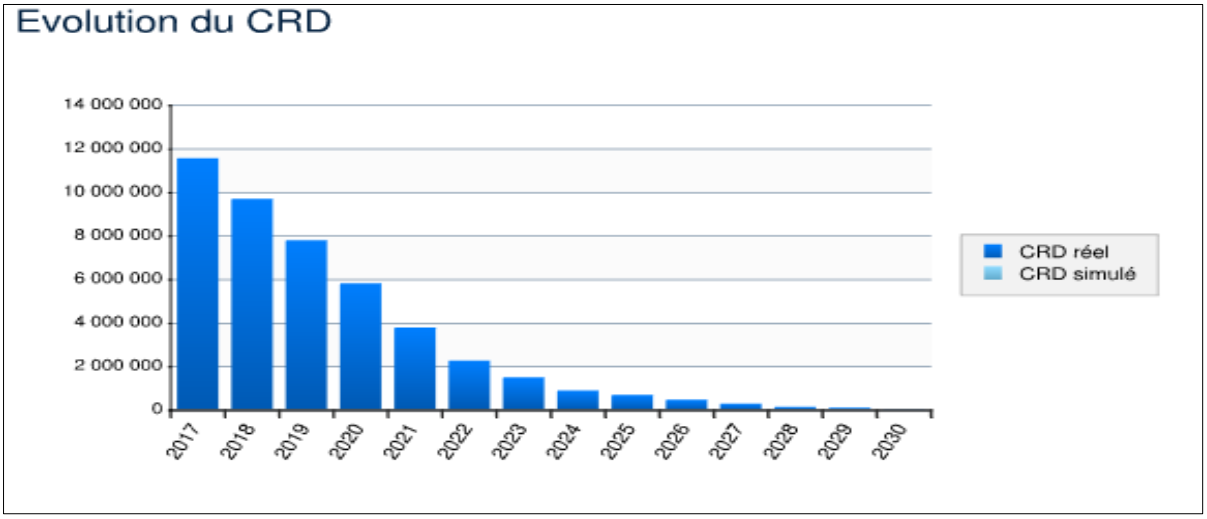

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 260 847. €	80,32%	3,76%
Variable	2 269 617 €	19,68%	0,61%
Ensemble des risques	**11 530 464 €**	**100,00%**	**3,14%**

9.2.2. Budget déchèteries

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	11 530 464	1 338 543	531 700	333 253	2 203 496	9 660 222
2018	9 660 222	1 343 445	554 467	270 887	2 168 799	7 762 309
2019	7 762 309	1 392 389	578 197	207 850	2 178 435	5 791 723
2020	5 791 723	1 443 253	602 948	143 012	2 189 213	3 745 522
2021	3 745 522	976 177	539 790	78 762	1 594 729	2 229 555
2022	2 229 555	483 203	290 797	48 062	822 062	1 455 555
2023	1 455 555	293 074	304 059	28 661	625 794	858 422
2024	858 422	112 351	93 499	20 275	226 126	652 572
2025	652 572	113 844	97 766	15 389	226 999	440 962
2026	440 962	80 402	102 226	9 851	192 479	258 334
2027	258 334	43 267	106 901	4 088	154 255	108 167
2028	108 167	43 267	0	1 517	44 784	64 900
2029	64 900	43 267	0	803	44 070	21 633
2030	21 633	21 633	0	134	21 767	0
Total		**7 728 115**	**3 802 349**	**1 162 544**	**12 693 008**	

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	5 029 872 €	43,62%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	3 802 349 €	32,98%
DEXIA CL	2 114 143 €	18,34%
BANQUE POSTALE	584 100 €	5,07%
Ensemble des prêteurs	**11 530 464 €**	**100,00%**

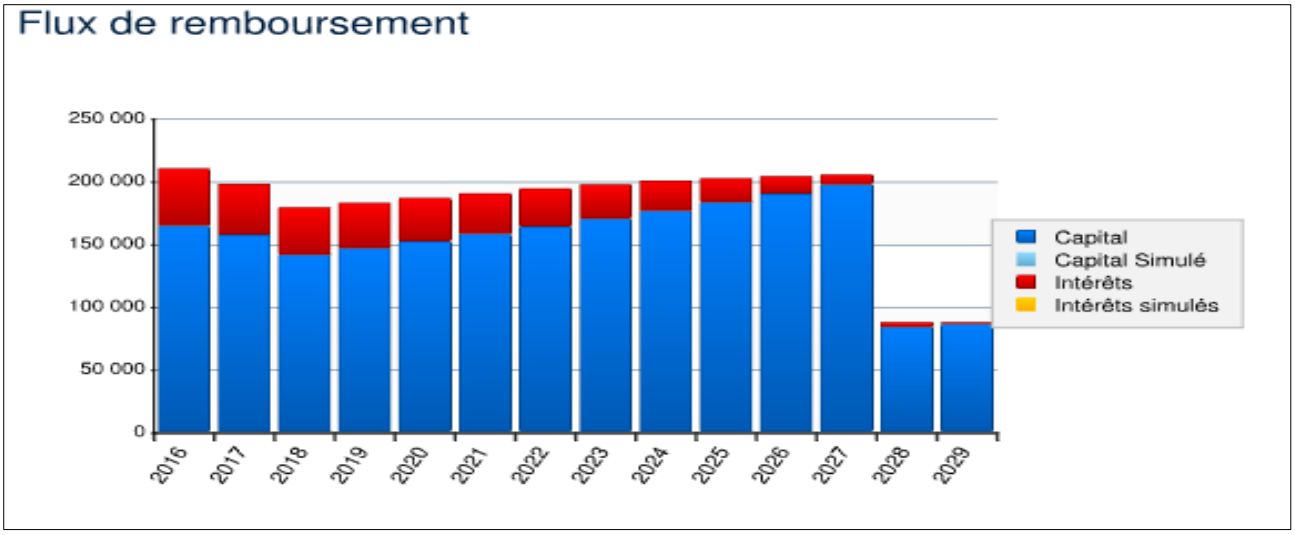

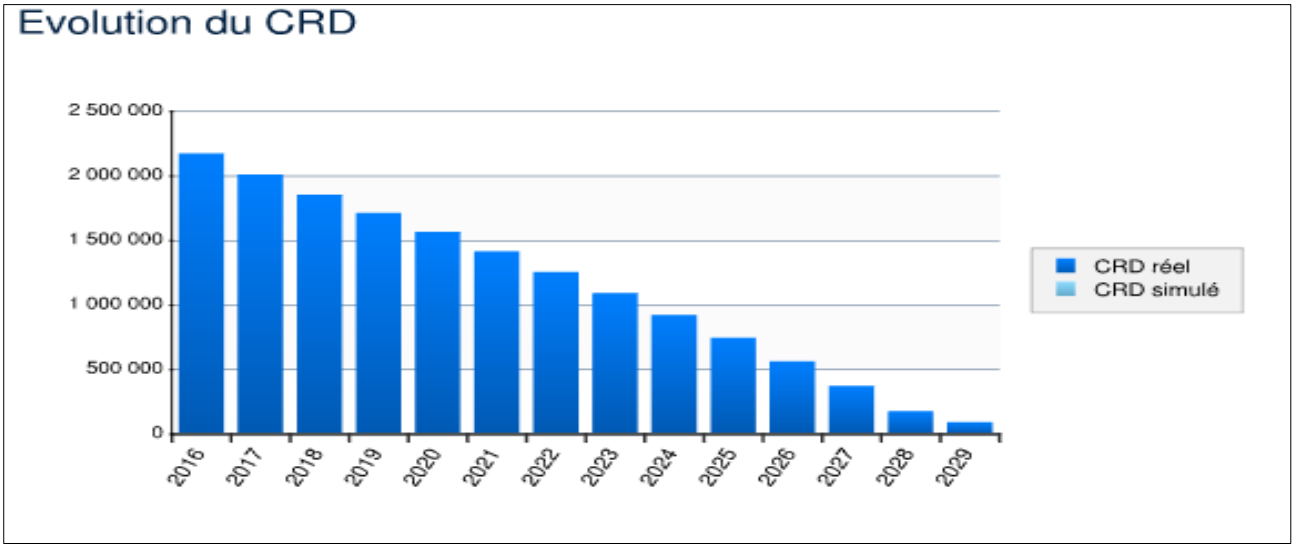

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 260 847. €	80,32%	3,76%
Variable	2 269 617 €	19,68%	0,61%
Ensemble des risques	**11 530 464 €**	**100,00%**	**3,14%**

9.2.3. L'endettement par habitant

Indicateurs	incinération		déchèteries	
Montant total de la dette au 1er janv. 2017	11 930 464 €		2 004 388 €	
Nombre d'habitants:	190 625 habitants INSEE	212 743 habitants DGF	108 587 habitants INSEE	117 565 habitants DGF
ratio dette / habitant	**62.56 €**	**56.08 €**	**18.46 €**	**17. 50 €**

Le niveau d'endettement par habitant peut être un critère d'évaluation et d'orientations politiques.

9.3. Contributions des collectivités adhérentes en 2016

9.3.1. Contributions pour l'activité « incinération »

Collectivités adhérentes	Tonnages réalisés 2016	Contribution 2016	Contribution / t	Population DGF 2016	Contribution/habitant DGF 2016
CCA	15 331 t	1 879 611 € TTC	122.60 € TTC / t	56247	33,42 € TTC / habitant DGF
QUIMPERLE CO	14 759 t	1 763 126 € TTC	119.46 € TTC / t	61 318	28,75€ TTC / habitant DGF
CCPF	7 585 t	949 887 € TTC	125.23 € TTC / t	33 504	28, 35 € TTC / habitant DGF
CCDZ*	5 789 t	705 406 € TTC	121.85 € TTC / t	21 582	32,68€ TTC / habitant DGF
CCCS*	4 931 t	593266 € TTC	120.31 € TTC / t	19831	29.92 € TTC / habitant DGF
CCHPB*	4 742 t	579 723 € TTC	122.25 € TTC / t	20261	28.61€ TTC / habitant DGF
TOTAL / MOYENNE	53 137 t	6 471 019 € TTC	121.95 € TTC / t	212 743	30,29 € TTC / habitant DGF

*hors contributions pour autres prestations à la carte

9.3.2. Contributions pour l'activité « déchèteries

Collectivités adhérentes	Tonnages réalisés 2016	Contribution 2016	Contribution / t	Population DGF 2016	Contribution/habitant DGF 2016
CCA	45 975 t	1 470 548 € TTC	63,97 € TTC /t	56 247	26.14 € TTC / habitant DGF
QUIMPERLE CO		1 470 548 € TTC		61 318	23,98 € TTC / habitant DGF
TOTAL / MOYENNE	45 975 t	2 941 096 € TTC	63,97 € TTC /t	117 565	25.04 € TTC / habitant DGF

9.3.3. Evolution des contributions pour le traitement des ordures ménagères et les « déchèteries »

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contribution "ordures ménagères"	31 € TTC / habitant DGF	33 € TTC / habitant DGF	35 € TTC / habitant DGF	34 € TTC / habitant DGF	28 € TTC / habitant DGF	30 € TTC / habitant DGF	30 € TTC / habitant DGF
Contribution "déchèteries"	18 € TTC / habitant DGF	20 € TTC / habitant DGF	21 € TTC / habitant DGF	19 € TTC / habitant DGF	25 € TTC / habitant DGF	25 € TTC / habitant DGF	25 € TTC / habitant DGF

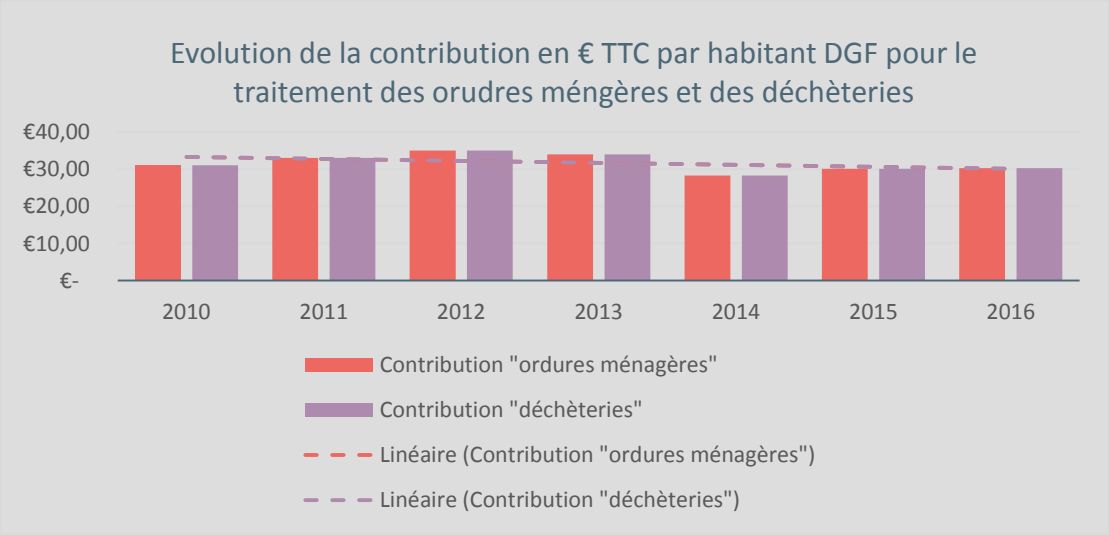

9.4. Autres recettes

9.4.1. Vente d'énergie (€ HT)

	2012	2013	2014	2015	2016
Vente d'électricité à EDF	350 379 €	514 166 €	382 272 €	438 853 €	289 409 €
Vente de vapeur à BIOCEVAL	568 746 €	556 332 €	539 738 €	521 788 €	676 498 €
Intéressement de GEVAL	205 347 €	255 688 €	184 402 €	192 128 €	193 184 €
Total des recettes	713 778 €	814 810 €	737 608 €	768 514 €	772 723 €

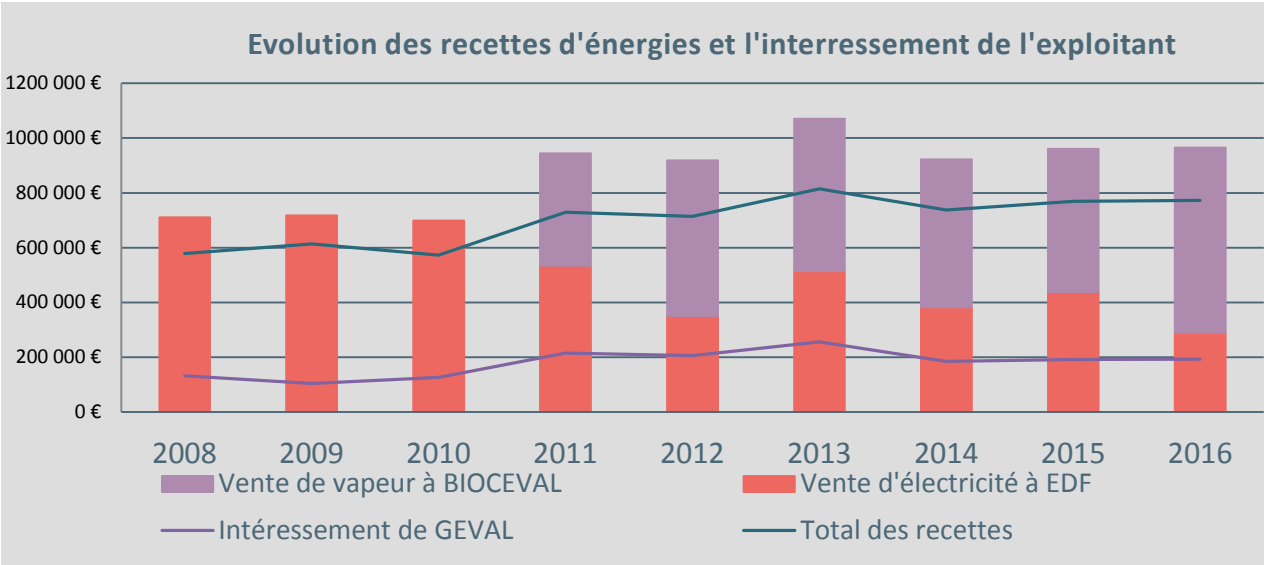

9.4.2. Vente des métaux extraits des mâchefers

	2012	2013	2014	2015	2016
Vente des métaux ferreux	92 805 €	46 914 €	138 124 €	125 812 €	150 194 €
Vente des métaux non ferreux	74 772 €	133 625 €	168 699 €	99 682 €	64 267 €
Total des recettes	**167 577 €**	**180 539 €**	**306 823 €**	**225 494 €**	**214 461 €**

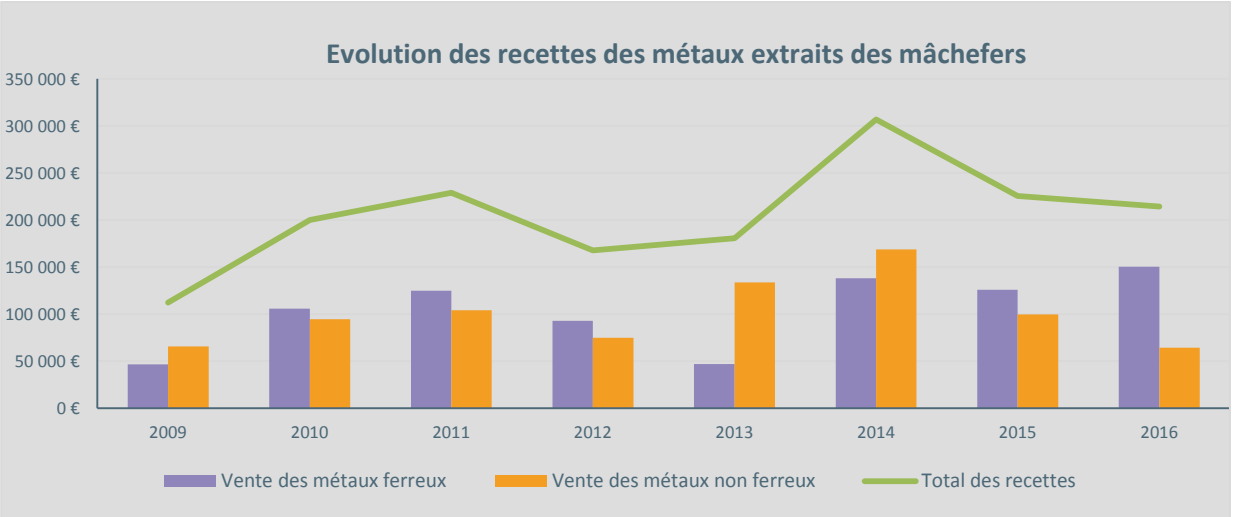

9.4.3. Prestations d'incinération de déchets pour compte de tiers

En 2016, VALCOR a traité 2 459 tonnes de déchets industriels banals ou de déchets ménagers pour compte de tiers et 2 720 tonnes de refus de compostage de la CCPBS à l'UIOM de Concarneau. Ces prestations ont généré une recette de 391 599.08 € HT.

9.4.4. Autres recettes provenant de l'activité « déchèteries »

Ces recettes proviennent de la vente du carton, des batteries et des métaux ainsi que des redevances versées par les artisans et des soutiens versés par les Eco organismes.

	2012	2013	2014	2015	2016
Vente des métaux	217 464 €	227 226 €	245 850 €	188 546 €	133 147 €
Vente des cartons	5 162 €	9 634 €	8 450 €	11 769 €	13 328 €
Vente des batteries	14 668 €	7 984 €	6 326 €	6 829 €	6 009 €
Soutiens OCADE3E	41 738 €	43 826 €	43 171 €	41 427 €	61 810 €
ECOMOBILIER			68 169 €	42 886 €	91 441 €
ECODDS			2 380 €	8 249 €	7 142 €
Redevances artisans	75 626 €	81 764 €	85 596 €	71 855 €	61 463 €
TOTAL RECETTES	**354 658 €**	**370 434 €**	**461 956 €**	**371 561 €**	**374 341 €**

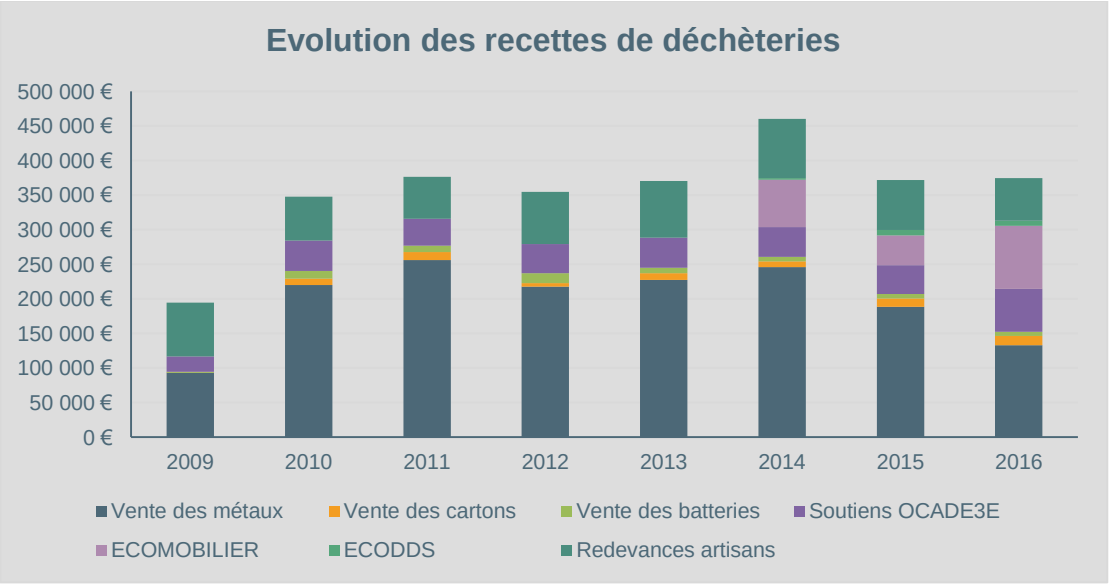

10. Présentation des comptes administratifs 2016

10.1. Bilan financier de l'activité incinération

10.1.1. Contributions financières des collectivités adhérentes

Les contributions au budget général sont décomposées en contributions aux charges proportionnelles et aux charges fixes.

➢ Contributions aux charges proportionnelles de fonctionnement

Les contributions des collectivités aux charges proportionnelles sont ajustées sur les tonnages de déchets ménagers et assimilés réellement apportés par les collectivités au cours de l'exercice considéré.
En début d'exercice, VALCOR établit pour chaque collectivité une contribution prévisionnelle. En fin d'exercice, VALCOR arrête le montant définitif de la contribution de chaque collectivité au prorata du tonnage réellement apporté.
En fin d'exercice, une nouvelle répartition des contributions est calculée en fonction des apports réels de chaque collectivité. L'excédent de la section de fonctionnement est réparti et remboursé aux collectivités adhérentes au prorata du tonnage réellement apporté au cours de l'exercice. En revanche, si le tonnage est supérieur à celui qui était prévu, une contribution supplémentaire est appelée. L'assemblée délibérante peut cependant décider, par délibération, d'affecter tout ou partie de cet excédent en fonctionnement ou en investissement.

➢ Contributions aux charges fixes de fonctionnement et au remboursement de la dette

En début d'exercice, VALCOR établit pour chaque collectivité une contribution prévisionnelle calculée au prorata du tonnage moyen glissant de chaque collectivité produit durant les cinq dernières années.
Les soldes d'exécution budgétaires sont toujours reportés sur l'exercice suivant.

10.1.2. Résultats du compte administratif 2016 « incinération »

- Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)	
Charges à caractère général	5 090 130 € HT	69,31%	Résultat de fonctionnement reporté	76 188 € HT
Charges de personnel et frais assimilés	301 912 € HT	4,11%	Atténuation de charges	126 214 € HT
Opérations d'ordre entre sections	8 334 € HT	0,11%	Produit des services et des ventes	2 049 860 € HT
Autres charges de gestion courantes	1 537 023 € HT	20,93%	Dotations et participations	6 945 109 € HT
Charges financières	393 432 € HT	5,36%	Autres produits de gestion courante	0 € HT
Charges exceptionnelles	13 159 € HT	0,18%	Produits financiers	2 255 € HT
		100,00%	Produits exceptionnels	934 € HT
Total réalisations 2016	**7 343 990**			**9 200 560**
Résultats cumulés de clôture	**1 856 570**			

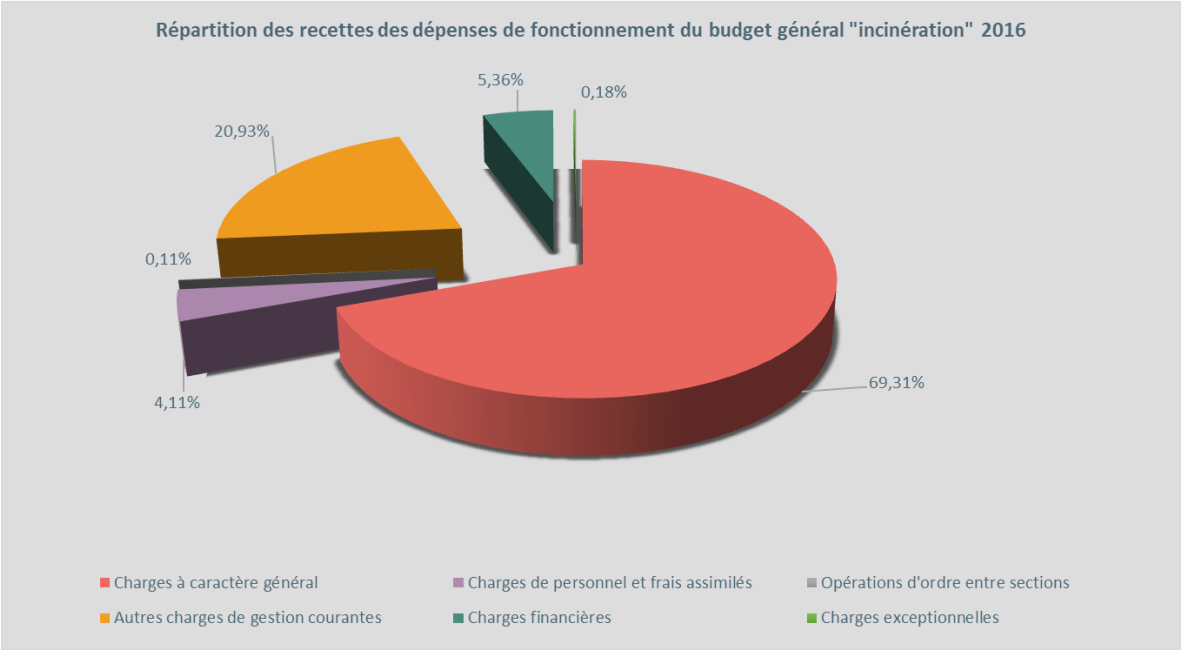

- Section d'investissement

dépenses d'investissement (€ HT)		Recettes d'investissement (€ HT)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 056 465 € HT	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 € HT
Opération patrimoniale	0 € HT	Opération d'ordre entre section	8 334 € HT
Emprunts et dettes assimilées	1 814 655 € HT	Opération patrimoniale	0 € HT
Immobilisations incorporelles	19 350 € HT	Dotations, fonds divers et réserves	2 314 960 € HT
Immobilisations corporelles	303 616 € HT	Subventions d'investissement	0 € HT
Immobilisations en cours	260753 € HT	Emprunts et dettes assimilées	0 € HT
Autres immobilisation financière	87 587 € HT	Immobilisations en cours	0 € HT
Total Réalisations 2016	**4 542 426 € HT**		**2 323 294 € HT**
Résultats Net	**-2 219 132 € HT**		

10.2. Bilan financier de l'activité déchèteries

10.2.1. Le budget annexe « activité déchèteries »

L'activité « déchèteries » est exercée dans le cadre d'un budget annexe équilibré par les contributions de deux communautés de communes qui y adhèrent, Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé. Toutes les recettes et les dépenses spécifiques à cette activité sont affectées à ce budget annexe.

10.2.2. Contributions financières des collectivités adhérentes

Les contributions au budget « déchèteries » sont décomposées en contributions aux charges de fonctionnement et aux charges d'investissement.
Trois déchèteries sont implantées sur chaque communauté de communes. Les zones d'affluence des populations se chevauchent. Le pacte financier actuel prévoit les contributions d'équilibre au budget annexe « déchèteries » qui sont partagées pour moitié entre la QUIMPERLE CO et la CCA.

10.2.3. Résultats du compte administratif 2016 « Déchèteries »

- Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)	
Charges à caractère général	2 602 259 € HT	91,97%	Résultat de fonctionnement reporté	129 910 € HT
Charges de personnel et frais assimilés	161 137 € HT	5,70%	Atténuation de charges	0 € HT
Opérations d'ordre entre sections	15 850 € HT	0,56%	Produit des services et des ventes	311 757 € HT
Autres charges de gestion courantes	8 441 € HT	0,30%	Dotations et participations	2 837 951
Charges financières	41 610 € HT	1,47%	Produits financiers	7 998 € HT
Charges exceptionnelles	127 € HT	0,0045%	Produits exceptionnels	1 € HT
Total réalisations 2016	**2 829 424**	100,00%		**3 287 616**
Résultats net	**584 910**			

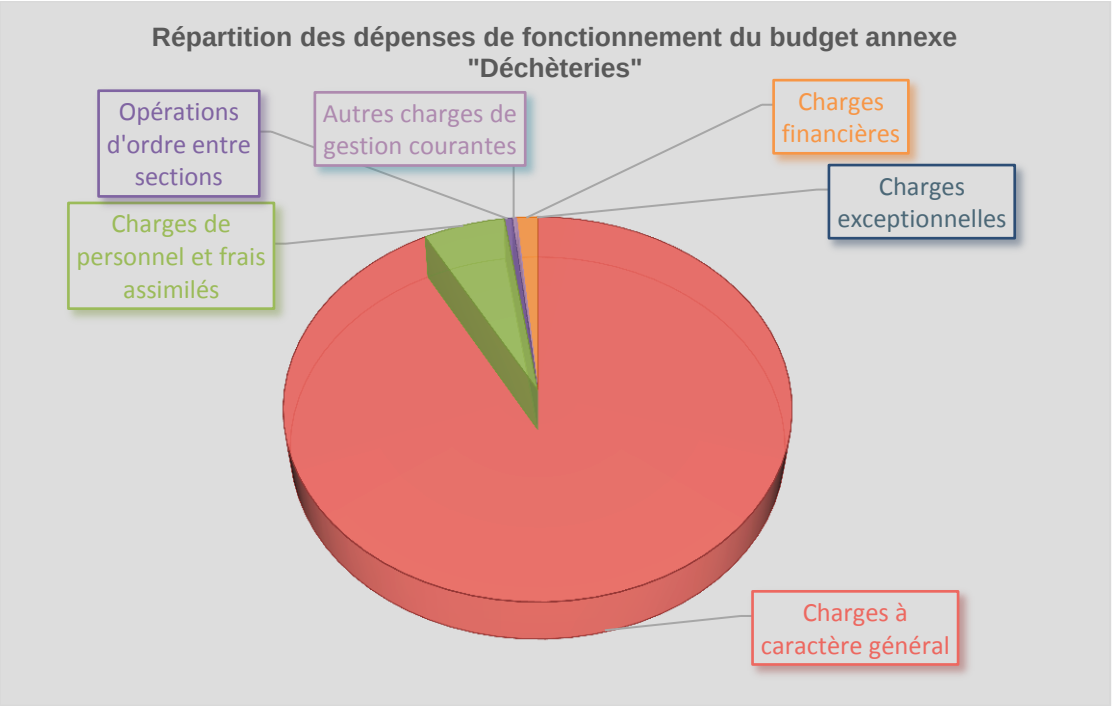

- Section d'investissement

Dépenses d'investissement (€HT)		Recettes d'investissement (€HT)	
Opération patrimoniale	0 € HT	Solde d'exécution 2015 reporté	77 843 € HT
Emprunts et dettes assimilées	164 414 € HT	Opération d'ordre entre section	15 850 € HT
Immobilisations incorporelles	0 € HT	Opération patrimoniale	0 € HT
Immobilisations corporelles	64 546 € HT	Dotations, fonds divers et réserves	455 000 € HT
Immobilisations en cours	24 € HT	Subventions d'investissement	0 € HT
Autres immobilisation financière	0 € HT	Emprunts et dettes assimilées	0 € HT
Total réalisations 2016	**228 984**		**548 693**
Résultat net	**319 709**		

11. Modalités de réalisation du service

VALCOR n'assure aucune activité en régie directe. Toute l'exploitation est assurée par des prestataires de service dans le cadre de contrats passés sous la forme de marchés publics.

11.1. Entreprises intervenant pour l'activité « incinération »

Pour l'exercice 2016, les principaux prestataires de service et fournisseurs pour l'activité « incinération » sont :

Principaux Prestataires/Fournisseurs/Entitées partenaires 2016			
Fonctionnement	Montant des dépenses € TTC	Investissement	Montant des dépenses € TTC
SARL KERHOAS JEAN	2 000,00 €	CETE APAVE NORD OUEST	13 777,50 €
SA Journaux officiels	2 070,00 €	CLYDE BERGEMANNFOREST SA	219 974,00 €
SARL TCT	2 285,00 €	CMB PROLIANS	316,00 €
SAS COPY CONCEPT GROUPE C'PRO	2 306,07 €	SA GROUPE SNEF	5 697,97 €
SAS CARSO LSEHL	2 420,00 €	SA LA BANQUE POSTALE	43 266,68 €
SAS EFALIA	2 490,00 €	SARL ATLANTISO	1 020,00 €
SARL DYNAMIPS	2 520,75 €	SARL BEMH	1 635,00 €
SCA à Capital v CLAL SAINT YVI	2 665,86 €	SARL CONSTRUCTIONS LE BARON	39 277,70 €
SAS IRH ENVIRONNEMENT	2 920,00 €	SARL CTIO	894,30 €
SOCOR	3 028,93 €	SARL DYNAMIPS	229,90 €
SARL ECO CONSEIL MEDITERRANEE	3 230,00 €	SARL LE TRUDET	392,78 €
SA La Poste CSPN de Bordeaux	3 301,53 €	SARL MAYFRAN FRANCE	155 940,00 €
SA BNP Paribas Lease Group	3 832,00 €	SARL SLTIM	23 425,00 €
Société Anonyme FINANCE ACTIVE	4 109,15 €	SARL TCT	1 384,00 €
SAS DEKRA INDUSTRIAL	4 581,66 €	SAS ANTEAGROUP	10 050,00 €
DREAL BRETAGNE	4 763,76 €	.TELIER CONCTRUCTION SILOS MOULIN:	69 055,00 €
SAS NET PLUS CORNOUAILLE	5 276,44 €	SAS COMECA INDUSTRIES	33 500,00 €
SA ORANGE BUSINESS SERVICE	5 325,41 €	SAS OTHUA	7 150,00 €
SCOP COOP ET COM	5 944,00 €	CETE APAVE NORD OUEST	13 777,50 €
BERGER LEVRAULT MAGNUS	6 215,64 €	CLYDE BERGEMANNFOREST SA	219 974,00 €
SA GROUPAMA ASSURANCES	6 898,24 €	CMB PROLIANS	316,00 €
SARL AAIR LICHENS	7 553,01 €	SA GROUPE SNEF	5 697,97 €
SAS VITAL CONCEPT	8 055,01 €	SA LA BANQUE POSTALE	43 266,68 €
Association AFNOR Certification	8 076,92 €	SARL ATLANTISO	1 020,00 €
SARL ELLE ET LUI	8 800,00 €	SARL BEMH	1 635,00 €
SARL AQUA VIRGO	11 250,00 €	SARL CONSTRUCTIONS LE BARON	39 277,70 €
CETE APAVE NORD OUEST	12 523,00 €		
SAS CIGAC	14 233,55 €		
TRESORERIE DE PONT CROIX	17 541,00 €		
SA EDF COLLECTIVITES	37 550,17 €		
SIVU SMITRED OUEST ARMOR	45 550,70 €		
Ville de CONCARNEAU	80 844,87 €		
TRESORERIE DE CONCARNEAU	98 811,00 €		
SAS ECOSITE CROIX IRTELLE	151 572,68 €		
SAS TRANSPORTS LE GOFF	301 716,03 €		
Société Anonyme GRANDJOUAN	327 610,46 €		
SAS SECHE ECO INDUSTRIE	379 855,52 €		
SA SUEZ RV OUEST	508 381,83 €		
SAS GEVAL	2 846 680,58 €		

11.2. Entreprises intervenant pour l'activité « déchèteries »

Les principaux prestataires de service et fournisseurs pour l'activité « déchèteries » sont :

Principaux Prestaires/Fournisseurs/Entitées partenaires 2016			
Fonctionnement	**Montant des dépenses € TTC**	**Investissement**	**Montant des dépenses € TTC**
CMBPROLIANS	316,00 €	SA GROUPE SNEF	43 779,46 €
SARL EURO CAUTION COURTAGE	551,16 €	SARL BP METAL	23,84 €
SAS KNAUF INDUSTRIES	618,75 €	ENTREPRISE DE RESEAUX ET SOURCES	14 792,00 €
SARL CONCARNEAU NUMERIQUE	646,00 €	SAS PLASTIC OMNIUM	5 975,00 €
ENTREPRISE GUILBAUD	718,57 €		
SA GROUPAMA ASSURANCES	848,86 €		
socor	932,60 €		
LE MOAL BUREL - Sylvie	959,40 €		
SARL BERTHOLOM COUVERTURE	981,80 €		
SAS ASTRHUL	1 069,20 €		
SA Journaux officiels	1 440,00 €		
SA LYONNAISE DES EAUX FRANCE	1 704,36 €		
SAS BAOBAG	2 310,00 €		
DREAL BRETAGNE	2 517,84 €		
SARL STYX	2 712,81 €		
EARL SEAC H	2 717,09 €		
Société Anonyme ORANGE FRANCE	4 667,19 €		
SAS SEDE ENVIRONNEMENT	6 253,65 €		
SAS SERIS SECURITY	7 829,39 €		
TRESORERIE DE QUIMPERLE	7 998,00 €		
SAS EXCELIUM	9 324,19 €		
SAS SAUR VALBE	10 090,64 €		
SAS TRANSPORTS LE GOFF	12 278,32 €		
SARL LOIC LE GALL	20 027,84 €		
Association L'ATELIER DE PAYSAGE	24 589,40 €		
CARRIERES BRETONNES	30 885,33 €		
SAS CHIMIREC	40 355,47 €		
SAS GEVAL	73 567,02 €		
Société Anonyme GRANDJOUAN	77 816,92 €		
SARL GUYOT ENVIRONNEMENT	100 967,29 €		
ROCUET - David	111 156,15 €		
SA SUEZ ORGANIQUE SAS	132 014,79 €		
SARL THEAUD VEGETAUX	177 060,94 €		
SA SUEZ RV OUEST	1 686 184,84 €		

Autres prestations réalisées « à la carte »

11.3. Gestion des contrats ECOEMBALLAGES et ECOFOLIO

Les trois Communautés de Communes CCDZ, CCHPB et CCCS ont confié à VALCOR le portage du contrat ECO EMBALLAGES et ECOFOLIO dans le cadre d'un contrat unique ainsi que les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective. Chaque collectivité reste cependant libre de développer librement les actions qu'elle souhaite sur leur territoire. La totalité des recettes leur est intégralement reversée. Le bilan des flux techniques et financiers 2016 est donné ci-après.

L'écart constaté entre les sommes « perçues » et les sommes « versées » est dû à l'étalement du versement des acomptes et des liquidatifs annuelles.

11.4. Transport et traitement des incinérables des déchèteries de la CCDZ, CCHPB et CCCS

VALCOR est porteur du marché de transport et de traitement des encombrants et incinérables des déchèteries des communautés de communes CCDZ, CCHPB et CCCS.
Ces trois Communautés de Communes versent une contribution spécifique à VALCOR pour ces prestations et pour le transport des déchets incinérables vers l'UIOM de Concarneau, le traitement est à la charge de VALCOR comme pour les autres collectivités adhérentes.
Le récapitulatif des tonnages transportés et traités ainsi que les montants facturés aux communautés de communes est donné dans le tableau suivant :

Repreneurs	Objets	Tonnages (t)	Montants perçus (€)	Montant reversé aux Communautés de Communes (€)		
				CCDZ	CCCS	CCHPB
UPM Chapelle d'Arblay	Journaux magazines	1722.66	140 633 €	537 731 €	517 844 €	410 232 €
SITA OUEST	Cartons EMR 5.02	619.88	99 914 €			
SITA OUEST	cartons DECH 1.05	79.56				
SITA OUEST	Acier Collecte Sélective	132.45				
SITA OUEST	Aluminium	9.98				
VERRALIA	Verre	2 920	65 096 €			
VALORPLAST	Plastiques	178.19	57 634 €			
TOTAL			363 277 €			
ECOEMBALLAGES			747 033 €			
ECOFOLIO			68 437 €			
TOTAL ECO-ORGANISMES			815 470 €			
TOTAL			1 178 747 €	1 466 007 €		

La différence entre les montants perçus et les montants reversés est dû au délai entre la réception et le paiement effectif de certaines recettes aux collectivités.

Nature des déchets	CCDZ	CCCS	CCHPB
Incinérables (t)	495.00	571.68	450.70
Encombrants (t)	363.58	599.81	641.02
Tonnage total	**858.58**	**1 171.49**	**1 091.72**
Montant de la facture	**61 844 € HT**	**92 473 € HT**	**92 577 € HT**

12. Adhésion à la SCIC bois énergie

Par délibération du 12 décembre 2012 VALCOR a adhéré à la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille, Société Coopérative d'Intérêt Collectif à responsabilité limitée à capital variable, afin de rentrer dans le collège des fournisseurs. Cette SCIC Energies Bois Sud Cornouaille au capital de 50 000 € vise à regrouper les acteurs liés ou intéressés au développement de la filière bois-énergie en particulier et des autres filières d'énergies renouvelables en général, sur les territoires de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et de Quimperlé Communauté.

La prise de participation de VALCOR au capital de cette SCIC est de 1000 €.

13. Mesures prises en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement

Pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement des opérations de traitement et d'élimination des déchets, VALCOR a défini 3 axes principaux :

- L'hygiène.
- La sécurité.
- La protection de l'environnement.

Parmi les différentes actions mises en œuvre par VALCOR en 2016, on peut citer :

13.1. Dans le cadre de l'activité « incinération »

- Peintures antidérapantes au centre de transfert de Quimperlé

13.2. Dans le cadre de l'activité « déchèteries »

- Début des travaux de renforcement des clôtures des déchèteries
- Pose d'éclairage extérieur sur les déchèteries d'Elliant et de Trégunc
- Mise en conformité électrique sur toutes les déchèteries sur la base des rapports de contrôle techniques.

14. Autres travaux réalisés en 2016

14.1. Travaux réalisés à l'usine d'incinération

- Installation des ramoneurs à explosion dans les chaudières.
- Construction de passerelles
- Construction d'un abri pour bouteilles de gaz.

14.2. Travaux réalisés dans les centres de transfert

- Centre de transfert de Confort Meilars
  - Remplacement des trémies.
  - Installation de guides roues.
  - Installation de barrières au niveau de la fosse de déchargement.
  - Travaux de peinture antidérapante.
  - Remplacement de tôles translucides dans le hall de réception.
  - Lancement de l'étude pour la réception des déchets issus du tri sélectif.

- Centre de transfert de Fouesnant,
  - Remise en état des rails du chariot.

- Centre de transfert de Quimperlé
  - Mise en place de barrières au niveau des trémies.

14.3. Travaux réalisés dans les déchèteries

- Quimperlé
  - Mise en place télésurveillance à distance.
  - Travaux de clôture

- Concarneau
  - Mise en place télésurveillance à distance.
  - Travaux de toiture
  - Aménagement et condamnation de la porte
  - Travaux de clôture
  - Suppression de la haie

- Trégunc
  - Mise en place télésurveillance à distance.
  - Travaux de clôture
  - Suppression de la haie
  - Travaux d'éclairage extérieur
  - Remplacement de la porte de la cave

- Scaër
  - Travaux de clôture
  - Remplacement de la porte du local des DDS

- Elliant
  - Mise en place télésurveillance à distance.
  - Travaux de clôture.

- Locunolé
  - Travaux de clôture

- Moëlan
  - Mise en place télésurveillance à distance.

15. Principaux faits marquants de l'année 2016

- Certification ISO 50001

Obtention de la certification ISO 50001 sur tout le périmètre de VALCOR pour toutes ses activités.

- Activité « incinération »
  - Poursuite des discussions sur la mutualisation des équipements avec la CCPBS et le SIDEPAQ
  - Poursuite des réflexions l'optimisation de la valorisation énergétique de l'UIOM.

- Activité « déchèterie »
  - Lancement du projet pour la nouvelle déchèterie de Scaër

- Services de VALCOR
  - Développement du plan de communication et préparation du site internet mis en ligne en janvier 2017.
  - Poursuite de la mise en place de la dématérialisation des procédures.

16. Conclusions et perspectives

VALCOR met en œuvre les orientations fixées par les EPCI adhérents et les accompagne dans leurs efforts de réduction des déchets à la source et de valorisation.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) publiée au Journal Officiel le 8 août 2015 permet l'achèvement de la reforme territoriale.
L'une des modifications importante apportée par cette loi en matière de gestion des déchets consiste en la création d'un Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui relèvera de la compétence du Conseil Régional et qui devrait favoriser de l'économie circulaire.

Le Plan Régional de Gestion des Déchets se substituera au Plan Départemental de Gestion Déchets non Dangereux.
Ce sont désormais les régions qui fixeront des objectifs de prévention et gestion des déchets en déclinant les orientations nationales.
Le plan devra planifier à 6 et 12 ans l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter et les installations qui doivent être créées ou adaptées pour atteindre les objectifs préfixés.

C'est dans ce contexte que VALCOR devra continuer à s'adapter aux évolutions réglementaires pour répondre aux besoins de service des EPCI adhérents avec le souci permanent de la maîtrise des coûts et de la qualité du service aux usagers.

Les sujets stratégiques identifiés à court et moyen terme demeurent :

- La baisse des tonnages d'ordures ménagères apportées par les EPCI adhérents avec des problématiques sous-jacentes :

  - La poursuite des réflexions portant sur la mutualisation entre le SIDEPAQ, VALCOR et la CCPBS afin d'optimiser les conditions de fonctionnement technique et économique des équipements de chacune des structures.
  - Le maintien des conditions optimum de fonctionnement de l'usine d'incinération des déchets de Concarneau et un niveau de recettes d'énergie élevé.

- Le taux de performance de valorisation énergétique de l'UIOM qui conditionne le montant annuel de la TGAP « incinération » due.
  Rappelons que la loi de finance rectificative pour 2016 a rehaussé le seuil de performance énergétique permettant de bénéficier de l'abattement de TGAP de 60 % à 65 %.
  En outre, l'arrêté du 7 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux introduit une nouvelle notion de performance énergétique qui définit dans quel cas une opération d'incinération de déchets non dangereux peut être qualifiée d'opération de « valorisation » ou d'opération « d'élimination ». Cette distinction qui n'a pas de conséquence pour 2016 et 2017 est cependant susceptible d'avoir des conséquences techniques et économiques significatives à terme.

- La certification ISO 50 001 pour tout le périmètre des activités de VALCOR. L'audit intermédiaire annuel interviendra en juillet 2017.

- Des Projets d'investissements dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique de l'UIOM.
  C'est dans ce cadre que VALCOR a engagé des investissements pour la mise en place d'un plan de comptage de l'énergie détaillé sur l'usine d'incinération et les centres de transfert et lance des études pour un projet de séchage de fourrages et un projet de réseau de chaleur.

- Positionner l'UIOM dans une offre de service aux entreprises pour le traitement des déchets (disponibilités de capacité de traitement du fait de la baisse des tonnages apportés par les adhérents).

- La valorisation des mâchefers.

- Lancement du nouveau contrat d'exploitation de l'usine d'incinération prenant effet au 1er octobre 2018.
  VALCOR a commencé l'analyse des besoins et la préparation du marché avec l'appui d'un assistant à maitrise d'ouvrage (NALDEO).

- De nouveaux projets dans les déchèteries
  - ❖ Lancement du projet d'une nouvelle déchèterie à Scaër en remplacement de l'ancienne déchèterie devenue aujourd'hui obsolète.
  - ❖ Reprise de la réflexion sur une consolidation de la filière de traitement et de valorisation des déchets verts.

- Projet de construction d'un quai de transfert pour la collecte sélective à Confort-Meilars avec l'objectif d'une mise en service au 1er septembre 2018.

- Poursuite des actions de communication.